FILMED BY THE IDC CAMERA UNIT: Leiden.

1975

REDUCTION RATIO 1 : 16

IDC

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

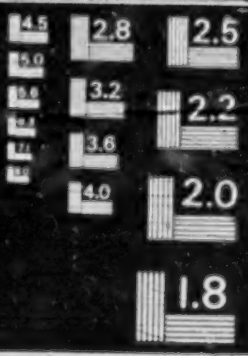

INTER DOCUMENTATION COMPANY AG
POSTSTRASSE 14 ZUG SWITZERLAND

2 6 SEP 1975

ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

Morocco

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA FORMATION DES CADRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT Economique et Social 1973 - 1977

Volume I

Direction du Plan et du Développement Régional

73A1048
KF-1
Cop. 5

ERRATA

Page 57 : Premier paragraphe 4ème ligne. au lieu de autour de **trois** points, lire : autour de **quatre** points.

Page 73 : Tableau : rubrique 12), 2ème colonne au lieu de **146** lire **246**.

Page 75 : Tableau : ligne total activités secondaires, 1ère colonne au lieu de **5.263** lire **5.265** ; 2ème colonne au lieu de **7.904** lire **7.984**.

Page 88 : Avant dernière ligne : au lieu de serait de **600**, lire serait de **620**.

Page 97 : 2ème paragraphe, 3ème ligne : au lieu de **66%**, lire **64,5%**.

Dahir portant loi n° 1-73-376 du 15 joumada II 1393 (16 juillet 1973) portant approbation du Plan de Développement Economique et Social pour la période 1973-1977.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de SA MAJESTE HASSAN II)

Que l'on sache par les présentes puisse DIEU en élever et en fortifier la teneur !

QUE NOTRE MAJESTE CHERIFIENNE,

Vu l'article 102 de la Constitution ;

Après étude par le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan ;

Vu le projet du Plan de Développement Economique et Social adopté par le Conseil des Ministres,

A DECIDE CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. -

Est approuvé, tel qu'il est défini dans le document annexé à l'original du présent Dahir, le Plan de Développement Economique et Social pour la période 1973-1977.

ART. 2. -

Chaque année lors de l'élaboration de la loi de Finances, l'Autorité gouvernementale chargée du Plan et du Développement Régional établira un rapport sur l'exécution du Plan indiquant les résultats obtenus et les mesures prises ou envisagées pour atteindre les objectifs prévus.

ART. 3. -

Le présent Dahir portant loi sera publié au Bulletin Officiel.

Fait à Rabat, le 15 joumada II 1393
(16 juillet 1973).

Pour contreseing :

LE PREMIER MINISTRE

Ahmed OSMAN.

VOLUME 1

PERSPECTIVES GENERALES DE DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

ETAT DES REALISATIONS ET DES PROGRES EFFECTUES DURANT LE PLAN QUINQUENNAL 1968—1972

Pages

Chapitre I : Evolution globale de l'économie nationale durant le quinquennat 1968—1972 13

Chapitre II : Réalisations sectorielles 23

Chapitre III : Réalisations en matière de réforme administrative 37

DEUXIEME PARTIE

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES DU PLAN QUINQUENNAL 1973—1977

Chapitre IV : Orientations générales 47

Chapitre V : Orientations sectorielles 55

Chapitre VI : Objectifs chiffrés et équilibres économiques et sociaux 63

Chapitre VII : Financement du Plan 83

Chapitre VIII : Commerce extérieur 103

Chapitre IX : Equilibre de l'emploi 115

TROISIEME PARTIE

PROGRAMME QUINQUENNAL D'ACTION 1973—1977

Chapitre X : Programmes d'action sectorielle 127

Chapitre XI : Réforme de l'Administration 157

Chapitre XII : Développement des travaux de planification 159

Annexe : Tableaux Récapitulatifs des Investissements Publics prévus pour le quinquennat 1973 - 1977 163

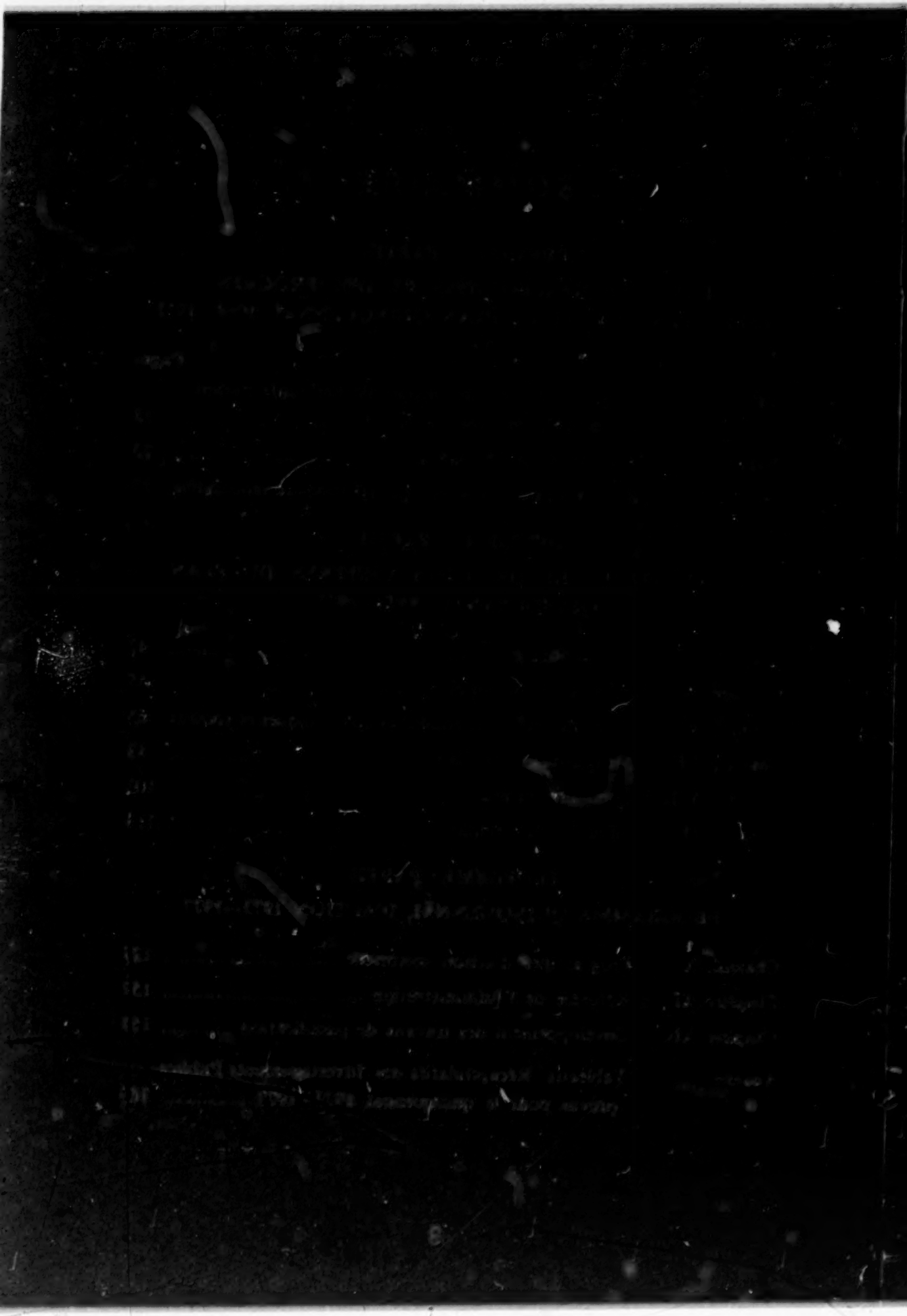

PREMIERE PARTIE

ETAT DES REALISATIONS ET DES PROGRES EFFECTUES DURANT LE PLAN QUINQUENNAL 1968 – 1972

L'évaluation des résultats du Plan Quinquennal 1968-1972 sera étudiée de manière globale à travers les principaux agrégats de la Comptabilité Nationale . Une brève analyse sectorielle complétera cette étude. Plus de détails concernant la situation de chaque secteur et l'exécution du Plan seront présentés dans les différentes parties et chapitres du Volume II du Plan : «le Développement Sectoriel».

CHAPITRE I

EVOLUTION GLOBALE DE L'ECONOMIE NATIONALE DURANT LE QUINQUENNAT 1968-1972

Section A :

EVOLUTION DES AGREGATS DE LA COMPTABILITE NATIONALE

L'économie marocaine a connu, durant le quinquennat 1968-1972, une évolution très satisfaisante.

1) **La Production Intérieure Brute** a crû au rythme annuel moyen de 5,6%, dépassant ainsi les prévisions du Plan 1968-1972 (4,3%) qui étaient élaborées à partir d'une simple prolongation des tendances constatées avant le Plan, notamment en matière agricole ; or, le pays a connu une succession de très bonnes récoltes, celle de 1968 ayant atteint un niveau supérieur à tous ceux précédemment enregistrés. Le secteur des activités primaires a, en conséquence, évolué au rythme élevé de 6% par an, en moyenne, en termes réels entre 1967 et 1972. L'energie, l'industrie, le secteur tertiaire ont connu, de leur côté, des taux de croissance également plus élevés que ceux prévus pour le Plan 1968-1972.

Seuls les secteurs des mines, du bâtiment et des travaux publics ont évolué à un rythme égal ou légèrement inférieur à celui prévu pour la période concernée. Le tableau ci-après résume cette évolution sectorielle, en comparaison avec les prévisions de croissance inscrites dans le Plan 1968-1972 :

TAUX DE CROISSANCE DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE

en pourcentage

SECTEURS	Prévisions 1968-1973	Réalisations 1967-1972
— Agriculture, élevage, pêche	2,1	6
— Energie, Mines	7,0	7,2
— Industrie et Artisanat	4,3	5,3
— Bâtiment et travaux publics	8,5	7,8
— Commerce, transports et autres services	4,6	5,0
P. I. B.	4,3	5,6

La période 1967 à 1972 est prise comme référence, et ce pour deux raisons méthodologiques : d'une part, pour couvrir une durée de cinq années comparable à celle sur laquelle portaient les prévisions et, d'autre part,

pour éviter le recours à 1968 comme année de base, en raison du caractère exceptionnel qu'a revêtu l'évolution de la P.I.B. au cours de cette année.

2) La Consommation par tête d'habitant a augmenté au cours de la même période au taux annuel moyen de 2%, soit le double du taux prévu par le Plan 1968-1972.

Toutefois, cette amélioration globale des conditions de vie de la population, loin d'atténuer les disparités des niveaux de consommation de cette dernière, les a, dans une certaine mesure, accentuées, en leur imprimant une double dimension :

— régionale : En 1960, la consommation par tête des citadins était 1,7 fois plus élevée que celle des ruraux, elle est passée à 2,2 fois en 1971 . L'écart est encore plus important entre le paysan vivant de l'agriculture traditionnelle et l'exploitant qui tire ses ressources des formes modernes de la mise en valeur agricole.

— nationale : pendant la même période la part dans les dépenses de consommation revenant aux 10% des ménages les plus riches est passée de 25% à 37%, alors que celle des 10% les plus pauvres est tombée de 3,3% à 1,2%.

Cette accentuation des disparités qui affectent les différents niveaux de consommation trouve ses origines dans les effets de la politique intense d'investissement poursuivie durant les dix dernières années. Cette politique a permis au pays de réaliser l'expansion qu'il a connue, reléguant inévitablement à une phase ultérieure la mise en œuvre des mécanismes de régulation nécessaires au redressement, au niveau de la répartition des revenus, des distorsions existantes et créées par cette expansion même.

3) La Formation Brute de capital fixe a connu un taux d'accroissement moyen de 8,3% et a atteint le niveau de 12,2 Milliards de DH, soit près de 7% de plus que les prévisions quinquennales. Le taux d'investissement est passé de 15,6% en 1967 à 15,8% en 1972, la moyenne annuelle durant la période couverte est également de cet ordre. Ce taux reste inférieur à celui prévu dans le Plan 1968-1972, mais il faut le rapprocher à la lente évolution connue depuis les années 1960. Il est passé de 11% au cours du premier Plan Quinquennal à 13,5% durant la période du Plan Triennal pour aboutir au niveau indiqué précédemment.

Le niveau atteint est satisfaisant, si on le replace dans le contexte événementiel qu'a connu notre pays durant les deux dernières années du Plan, et d'une certaine inquiétude qui s'est emparée des milieux d'affaires qui, pendant trop longtemps, se sont confinés dans l'attentisme.

Près de la moitié de ces investissements ont été réalisés dans le cadre du budget d'équipement public, ce qui confirme le rôle de plus en plus important de promoteur et d'entrepreneur de l'Etat dans le domaine économique.

Section B :

LES CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Dans l'ensemble, la croissance économique s'est déroulée dans des conditions financières et monétaires saines :

1) **L'augmentation des prix** mesurée à travers l'indice du coût de la vie (111 Articles) n'a pas dépassé le rythme de 2,5% par an en moyenne durant la période étudiée, grâce à une réglementation sévère des prix des principaux produits de grande consommation. Toutefois, certains services et produits échappant à une réglementation adéquate, ont pu évoluer à des rythmes plus élevés, comme cela est le cas pour la viande , le loyer urbain et divers produits et biens finis. Mais, dans l'ensemble, le pays est resté à l'abri des grandes tensions inflationnistes qui ont caractérisé l'économie mondiale durant ces dernières années.

2) **La circulation monétaire** a augmenté au rythme moyen de 12% par an, c'est-à-dire à un taux supérieur à celui de la production intérieure brute aux prix courants qui a évolué, quant à elle, au rythme de 8,1% par an en moyenne. Le rapport entre la masse monétaire et le niveau général de l'activité économique a donc légèrement diminué à la fin du quinquennat 1968-1972.

La croissance relativement plus rapide de la masse monétaire en fin de période s'explique également en partie par l'accroissement des avoirs extérieurs qui représentent en fin de période plus de 16% du total, alors qu'ils représentaient moins de 10% au début du Quinquennat. Cette importante composante de la masse monétaire a évolué à un taux très élevé : plus de 28,5% en moyenne par an, alors que les créances sur le Trésor augmentaient de 14,2% par an en moyenne, et les crédits à l'économie de 10% par an seulement.

L'évolution de cette dernière composante de la masse monétaire amène à s'interroger sur le rôle qui a été dévolu au crédit dans la réalisation des objectifs de développement économique du quinquennat 1968-1972.

Le crédit bancaire devait constituer un moyen puissant d'exécution du Plan d'équipement du pays ; mais à l'analyse de l'évolution et de la répartition des crédits selon le terme, il apparaît que la part du moyen et du long terme dans le total des crédits attribués reste faible.

La prépondérance du court terme se retrouve également dans la répartition des crédits par secteurs économiques. Le commerce reçoit 20% des crédits et dans l'agriculture, les crédits de campagne correspondant à la commercialisation de la récolte, sont prépondérants. Il y a donc discordance entre les priorités fixées par le Plan et la distribution effective du crédit par le système bancaire. Les raisons profondes de cet état relèvent des habitudes des entreprises de recourir de préférence à l'autofinancement et au court terme plus qu'aux crédits à long et moyen terme.

Par ailleurs, il convient de noter que la politique suivie en matière de crédit a été, en dernière analyse, trop restrictive ; certes, les mesures d'encadrement avaient leurs raisons d'être, mais on peut craindre qu'elles n'aient privilégié la stabilité monétaire au détriment de la croissance économique, surtout lorsqu'on constate que malgré la levée de l'encadrement du crédit en 1972, le taux de croissance des crédits à l'économie n'a pas connu l'augmentation rapide que l'on pouvait craindre.

3) **Le Budget de l'Etat** : De manière générale, le financement du budget de l'Etat s'est déroulé dans des conditions d'orthodoxie remarquables ; les réalisations dépassant largement les prévisions du Plan.

DEPENSES D'EQUIPEMENT PUBLIC
1968—1972

Millions de DH.

RUBRIQUES	1 Crédits ouverts y compris reports 1967	2 Crédits émis	2/1 Taux de réalisation en %
— Cour Royale et Services rattachés.	116	281	84
— Administration de la Défense Nationale.	219		
— Plan	25	23	92
— Pêches	9	2	25
— Artisanat	32	14	44
— Information	43	29	67
— Tourisme	130	85	65
— Justice	13	10	77
— Affaires Etrangères	5	5	100
— Intérieur	378	321	77
— Finances	6	10	167
— Industrie, Mines et Géologie, Marine Marchande, Etudes.	1.093	792	72
— Agriculture	1.716	1.403	82
— Travaux Publics	2.219	2.081	94
— Education Nationale	401	331	83
— Travail, Jeunesse, Sports et Affaires Sociales.	37	26	70
— Santé Public	105	60	57
— Affaires Islamiques, Habous et Culture.	6	5	83
TOTAL	6.552	5.478	84

N.B. *Ne sont pas compris dans ce tableau, les dépenses des P.T.T., (152 M.DH émis contre 145 de crédits ouverts) réalisés essentiellement sur le Budget Annexe de ce département.*

— Le taux prévu de croissance des recettes ordinaires de 4,1% par an en moyenne a été très largement dépassé, le taux réel s'est établi à 8%.

Il est vrai que les prévisions étaient faites dans l'hypothèse où la fiscalité resterait constante, or, durant la période 1968-1972, le système fiscal a connu de nombreux réaménagements rendus nécessaires par l'évolution économique, mais aussi par le souci d'augmenter les recettes budgétaires (augmentation de l'impôt sur les bénéfices professionnels, de la taxe sur les produits et services, de la taxe sur les produits pétroliers, institution d'un emprunt obligatoire sur les traitements et salaires et d'une contribution complémentaire sur le revenu des personnes physiques). Ces modifications des taux des impôts les plus importants n'ont toutefois pas aggravé de manière trop importante la pression fiscale ; alors que le taux prévu était de 19,3%, le taux constaté est passé à 21%.

Du point de vue de la structure de la fiscalité, et au regard de l'équité devant le fisc, l'évolution a été beaucoup moins satisfaisante, puisque la part des impôts indirects touchant tous les consommateurs sans distinction de niveau de revenu qui devait se maintenir au niveau de 35 % selon les prévisions, est passée à 45% du total, aggravant ainsi le déséquilibre des revenus.

— Les dépenses ordinaires ont connu une augmentation nettement plus élevée (7,3%) que celle retenue dans le Plan (5,1%) du fait du relèvement des traitements et salaires du personnel de l'Administration. Le taux de croissance constaté n'atteint, cependant, pas celui des recettes, ce qui a permis de dégager une épargne budgétaire de 5% des recettes alors que le Plan retenait une désépargne de 8,4% des recettes.

— Les dépenses d'investissement public ont dépassé de 12% environ les prévisions sans remettre en cause l'équilibre financier du pays. A l'analyse, on se rend compte qu'en fait l'Etat aurait pu investir davantage, si une politique plus dynamique et plus systématique de recherche de projets avait été mise en application durant le quinquennat. En effet, le taux de croissance annuel moyen des investissements publics a été inférieur à celui de la Formation Brute de Capital Fixe.

— Le financement de ces investissements s'est effectué grâce à un recours beaucoup plus intensif aux ressources locales qu'aux emprunts extérieurs, montrant ainsi que l'épargne nationale est en mesure de concourir de manière efficace au développement économique du pays. Les emprunts intérieurs ont été nettement supérieurs au montant retenu dans les prévisions, alors que le recours à l'extérieur leur est resté inférieur. Le financement de l'impasse s'est trouvé ainsi facilité et les moyens de trésorerie n'ont, en définitive, représenté qu'une faible part des moyens de financement ; plus particulièrement, les avances de la Banque du Maroc ont été inférieures à 900 Millions de DH pour tout le quinquennat.

Millions de DH

RUBRIQUES	Prévisions	Réalisations
— Recettes ordinaires	12.255	16.224
— Dépenses ordinaires	13.285	15.464
— Solde	— 1.030	+ 760
— Dépenses d'investissement	5.050	5.630
— Financement		
. Ressources extérieures	1.940	1.733
. Ressources intérieures	895	1.912
. Moyens de trésorerie	2.215	1.225
. Ressources indéfinies	1.030	—

4°) Les Finances Extérieures : La Balance des Paiements a connu un redressement spectaculaire durant le quinquennat écoulé, d'un déficit de 144 Millions de DH en 1968, le solde général est passé à un excédent régulier et croissant sur les quatre dernières années du Plan.

Cette évolution très favorable a permis un accroissement important de nos avoirs extérieurs qui sont passés de 422 Millions de DH en début du Plan à 1301 Millions de DH en fin de Plan, soit un triplement. Leur niveau actuel représente 6 mois d'importations alors que l'on ne disposait que d'une réserve de deux mois en début de période.

Le solde négatif de la balance des marchandises s'est accentué durant les premières années du Plan, comme il était prévisible, car le pays est dans une phase active d'équipement et importe en conséquence plus qu'il n'exporte, de même qu'il subit, à l'instar des autres pays de même niveau de développement, les lois de l'échange inégal et d'une détérioration continue de ses termes. Toutefois, durant les années 1971-1972, grâce à une expansion des exportations et une augmentation moins importante des importations, le déficit commercial a sensiblement diminué.

Cela étant, le déficit commercial a pu être absorbé grâce à l'évolution très favorable du tourisme au Maroc et à l'apport en devises qui s'en suit. Ce poste a contribué à la résorption d'environ la moitié du déficit commercial, tandis que le transferts des revenus des travailleurs marocains à l'extérieur contribuaient pour leur part à résorber l'autre moitié.

Le solde des prêts et investissements privés et publics au Maroc n'a pas toujours été positif au cours du quinquennat mais le rôle non négligeable des prêts extérieurs dans l'évolution de la Balance doit être souligné d'autant plus que les charges de la dette extérieure évoluent de manière rapide.

EVOLUTION DU SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Millions de DH

	1968	1969	1970	1971	1972
— Biens et Services	—526	—417	—999	—850	—415
dont marchandises	—304	—184	—686	—689	—295
» voyages	+215	+347	+372	+460	+505
— Paiements de transferts	+237	+352	+368	+549	+632
dont privés	— 10	+272	+315	+496	+634
» publics	+247	+ 80	+ 43	+ 53	— 2
— Capitaux non monétaires	+145	+196	+724	+600	+ 54
dont privés	— 82	— 48	+247	+159	— 93
» publics	+226	+244	+477	+441	+147
— Allocation D. T. S.	—	—	+ 77	+ 61	+ 61
Solde général	—144	+131	+170	+360	+332

— **Le taux d'endettement extérieur** n'a pas augmenté de manière défavorable comme pouvait le faire craindre indirectement des projections à long terme, destinées avant tout à étudier l'année probable où la charge de la dette serait équivalente au niveau même des prêts extérieurs. Il semble bien au contraire qu'au cours des années précédentes, toutes les formes disponibles de concours extérieurs en capital n'aient pas été mobilisées complètement, une meilleure prospection des possibilités de concours offertes permettrait d'augmenter sensiblement, dans l'avenir, le volume des investissements financés sur des fonds extérieurs.

En tout état de cause, ni **le taux d'endettement** mesuré par l'encours rapporté à la Production Intérieure Brute, ni le **coefficient d'endettement** rapportant le service de la dette aux recettes d'exportation de biens et services n'ont évolué de manière à conduire les pouvoirs monétaires et financiers à s'alarmer.

En effet, le taux d'endettement extérieur public a légèrement augmenté entre 1968 et fin 1972, il n'a pas dépassé les 25% ce qui signifie que l'encours de la dette quoique ayant augmenté au cours du quinquennat n'obère pas l'économie du pays de manière trop forte puisque celle-ci s'est développée parallèlement à un taux semblable.

Le coefficient d'endettement extérieur public s'est très légèrement détérioré entre 1968 et fin 1971, ce qui est tout à fait normal pour une économie traversant la phase de développement que nous connaissons.

EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

en pourcentage

	1968	1969	1970	1971	1972
— l'encours de la dette publique rapporté à la P.I.B.	21,4	21,6	24,7	24,7	24,4
— Charge de la dette publique rapportée aux recettes courantes	8,6	8,3	8,8	9,4	9,4

Section C :

L'EMPLOI

Les problèmes de l'emploi restent préoccupants car la croissance économique indéniable qu'a connue le Maroc durant le dernier quinquennat ne s'est pas accompagnée d'une évolution aussi favorable en matière de création d'emplois : Ceci provient sans doute en partie de la nature fortement capitalistique des investissements qui sont effectués aussi bien par le secteur public que privé.

Les encouragements accordés à travers le Code des Investissements, les pourcentages d'investissements réservés aux immobilisations d'infrastructure dans le budget public entraînent un coût élevé de la création d'un poste d'emploi et de ce fait réduisent les possibilités d'atténuer le sous-emploi dont souffre le pays et subventionnent au contraire l'utilisation du capital.

Le Plan Quinquennal 1968-1972 avait retenu une augmentation nette des emplois disponibles de 485.000 sur la période, soit un accroissement annuel moyen de 97.000 emplois nouveaux par an, laissant ainsi subsister un accroissement de 115.000 chômeurs environ ; ce qui restait encore assez optimiste car il sous-entendait une baisse du nombre relatif des personnes sans emploi.

En fait, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en Juillet 1971 a montré que le nombre de chômeurs est de l'ordre de 350.000.

Ce chiffre appelle, toutefois, quelques observations, permettant de mieux en saisir la portée. Tout d'abord, il ne prend pas en compte les personnes qui ont travaillé moins de six mois au cours de l'année 1971 ; or leur nombre approche les 700.000 ; celles-ci sont considérées comme sous-employées, mais non en chômage total.

Ensuite, le recensement a été effectué au mois de Juillet à une époque où, dans le milieu rural beaucoup de gens sont occupés aux moissons et où de nombreuses activités saisonnières connues pour résorber partiel-

lement le chômage en milieu urbain (conserves, pêche, commerce ambulant, divers petits travaux de la rue etc...) connaissent leur niveau le plus haut.

Par ailleurs, une analyse qualitative plus fine montre que si dans le milieu rural le taux de chômage est faible, il atteint 15,4% dans le milieu urbain et 16% à Casablanca. Il touche aussi essentiellement les jeunes entre 15 et 24 ans.

Enfin, dans le nombre absolu de chômeurs, il faut distinguer le chômage frictionnel (estimé généralement à 5% de la population active) et le chômage structurel.

De manière générale, et bien que les causes de chômage restent en l'état actuel des informations disponibles, insuffisamment connues et analysées, on peut avancer que son augmentation trouve évidemment ses sources dans le taux d'augmentation de la population et dans l'insuffisante qualification de ceux qui se présentent sur le marché de l'emploi ; d'où l'évidente liaison des problèmes de l'emploi avec la planification familiale, d'une part, et avec la formation professionnelle, d'autre part.

En conclusion, on pourrait se demander si la cause de cette faiblesse de notre système économique n'est pas en quelque sorte la rançon de la politique économique et financière dont nous avons souligné par ailleurs les aspects positifs. En effet, le contrôle constant de la croissance des disponibilités monétaires et l'encadrement du crédit, **abandonné** d'ailleurs à la fin du Plan Quinquennal 1968-1972, l'équilibre constant et positif du compte extérieur, la restriction de certaines dépenses publiques et leur orientation vers les projets fortement capitalistiques ont entraîné les effets que l'on connaît en matière d'emploi et d'équilibre des revenus.

Une telle orientation nécessite donc des ajustements et une prise en considération plus grande des problèmes d'emploi et de revenus, comme cela est souligné dans le Discours du 4 Août 1971 de SA MAJESTE LE ROI.

Section D :

LA FORMATION DES CADRES

Elle a constitué une des priorités du Plan précédent. L'accent devait être mis, en plus des principes traditionnels de la politique en la matière, à savoir la généralisation, l'arabisation et la marocanisation, sur le rétablissement de la qualité de notre enseignement et de son rendement interne. Dans ce domaine, un progrès important a pu être réalisé ; toutefois, l'enseignement général, de par sa vocation, ne peut déboucher directement sur un emploi, il doit être complété par une formation professionnelle adaptée au niveau de ceux qui quittent l'école aux différents stades.

Les efforts accomplis dans le domaine de la formation des cadres au cours du quinquennat ont été intenses et le pays dispose d'un réseau

d'accueil des élèves sortant du système de l'enseignement général, cependant l'effort accompli est resté bien en deçà des besoins, moins de 15% des élèves quittant l'école secondaire avec ou sans diplôme sont recrutés dans les écoles supérieures. Les autres doivent trouver un emploi et une formation sur le tas, au même titre d'ailleurs que ceux qui quittent l'enseignement primaire et qui forment la majorité.

Cet état de fait relève d'une mauvaise appréhension du problème de la formation professionnelle et spécialisée et de leur nécessaire coordination avec l'enseignement général.

Du point de vue quantitatif, les effectifs formés dans les écoles et instituts relevant de la tutelle des différents départements ministériels, autres que celui de l'Education Nationale ont été de 29.000 agents, dépassant de 11% les prévisions du Plan Quinquennal 1968-1972, mais il ne faut pas perdre de vue que ces prévisions elles-mêmes étaient basées sur une simple prolongation du système en place sans une ouverture nouvelle, susceptible de répondre à la dimension du problème.

Par ailleurs, l'effort financier de l'Etat dans le domaine de l'enseignement s'est accentué tout au long du quinquennat : les dépenses totales d'investissement ont atteint 381 Millions de DH, alors que les dépenses de fonctionnement atteignaient les 3,3 Milliards de DH.

CHAPITRE II

LES REALISATIONS SECTORIELLES

Section A :

ACTIVITES PRODUCTIVES

A) **L'Agriculture** : L'évaluation des résultats des actions menées par l'Etat en faveur du développement du monde rural, revèt une importante toute particulière, eu égard à la priorité qui lui a été accordée par nos Plans de développement. Le Plan Quinquennal 1968-1972 qui a consacré près de 45% des investissements du budget général de l'Etat à l'agriculture et aux barrages, constitue une nouvelle et importante étape dans ce processus de développement. En effet, pour mener à bien les nombreuses opérations prévues dans les zones irriguées, les zones bour et les forêts, des mesures appropriées ont été prises aussi bien au niveau de la recherche, de la vulgarisation, de la formation, des structures foncières qu'au niveau réglementaire notamment par la promulgation du Code des Investissements Agricoles. Ces efforts ont d'ores et déjà contribué, dans une large mesure, à la réalisation d'un taux de croissance de 6% en moyenne par an de la valeur ajoutée du secteur Agriculture, Elevage, Pêche, alors que le Plan Quinquennal 1968-1972 ne prévoyait qu'un taux de 2,1%.

Il convient toutefois de noter que cette croissance rapide du secteur primaire est en partie due à des conditions climatiques favorables qui ont permis une croissance importante des valeurs ajoutées de l'agriculture traditionnelle.

Les principales réalisations sont les suivantes :

a) **Les Zones Irriguées :**

Avec le Plan 1968-1972 une étape décisive a été franchie pour l'atteinte du million d'hectares à irriguer de façon moderne. En effet, durant cette période, 107.000 ha contre 123.000 prévus ont été équipés en grande hydraulique. Certes, ces superficies ne sont pas toutes mises en valeur puisqu'il subsiste toujours un double décalage entre, d'une part, les superficies dominées et celles qui sont équipées et, d'autre part, entre les superficies équipées et celles qui sont effectivement irriguées et mises en valeur. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1972, près de 73.000 hectares étaient dominés par des ouvrages existants, mais n'étaient pas encore équipés. Au cours du deuxième semestre de l'année 1973, c'est-à-dire quand entreront en fonctionnement les barrages Youssef Ben Tachfine et Arabat, on aura en tout, près de 170.000 hectares dominés mais non équipés. C'est dire l'importance qu'il faudra désormais attacher à l'équipement et surtout à la mise en

valeur de ces zones pour mieux rentabiliser les importants investissements consentis dans ce secteur.

b) **Les Zones Bour :**

Les actions de l'Etat dans ces zones sont nombreuses et diversifiées et sont menées par une centaine de centres de travaux agricoles. Malgré l'importance du domaine d'investigation (près de 6,5 millions d'hectares cultivables) concernant donc la majorité des agriculteurs et les difficultés d'un secteur essentiellement traditionnel, des résultats encourageants ont été obtenus dans l'ensemble. Ces résultats restent cependant insuffisants eu égard à l'importance des zones bour tant sur le plan économique que sur le plan social.

1. **La vulgarisation** consiste en des actions audiovisuelles (près de 100.000 agriculteurs par an ont suivi des films, 150.000 affiches, et 100.000 brochures...), la formation des agriculteurs et le perfectionnement des cadres (3.500 agents intéressés, 375 vulgarisateurs formés, et plus de 7.000 agriculteurs ont visité d'autres zones, formation de 1.500 jeunes ruraux dans les CRAFA), l'organisation professionnelle des agriculteurs (constitution de 250 groupements de motoculture), des démonstrations (6.000 ha pour l'engrais et 1.250 ha pour les semences sélectionnées), l'octroi de subventions pour l'achat de matériel, la lutte contre les déprédateurs et la grêle. Par ailleurs, 130 zones sont à encadrement intensif soit 6.000 ha pour 21.000 agriculteurs.

2. L'équipement de périmètres de **petite et moyenne** hydraulique devait concerner 50.000 ha, notamment en aménagements diffus. Compte tenu des premiers résultats obtenus, il a été jugé préférable de changer le mode d'intervention et de réaliser surtout des aménagements intégrés, après étude des zones intéressées. En définitive, 11.400 ha ont été dotés d'un équipement complet, tandis que les aménagements diffus ont concerné près de 30.000 ha.

3. **L'opération engrais,** qui a pu toucher 331.000 ha au début du Plan, n'a pu être réalisée que sur 150.000 ha en 1971. La non réalisation du programme prévu (460.000 ha) n'est pas préoccupante puisque une bonne partie des agriculteurs se procure l'engrais par ses propres moyens.

Sur le Plan qualitatif, par contre, les résultats ont été satisfaisants puisqu'une augmentation de rendement de 5,0 quintaux à l'ha en moyenne a été enregistrée. Notons par ailleurs que certaines difficultés administratives ont été aplanies notamment par la suppression des sociétés de crédit agricole et de prévoyance (SOCAP) en cours.

— **Le contrat d'assolement** a connu un vif succès puisqu'il a intéressé 61.000 ha en 1972.

— **La culture des semences sélectionnées** a permis la production de 1,2 million de quintaux, à comparer au chiffre de 1,8 million de quintaux prévus.

— **L'opération fourrage** qui devait concerner 55.000 ha à la fin du Plan a été réalisée à 90%.

— **L'opération arboricole** a permis de distribuer 2,1 millions de plants dans le cadre de la «création de vergers», ainsi que d'entretenir 2,4 millions d'arbres.

4. **Le remembrement en sec et l'amélioration foncière** étaient prévus sur une superficie de 13.000 ha à titre expérimental. Les réalisations sont de 10.150 ha pour le remembrement et de 3.250 ha pour les améliorations foncières.

5. **L'équipement rural,** dont l'intérêt est manifeste pour une amélioration des conditions de vie des agriculteurs, a été réalisé sur une assez grande échelle. Il a consisté notamment en adduction d'eau potable, en canaux de distribution d'eau et en travaux d'assainissement. Par ailleurs, diverses autres actions ont été menées (équipement de souks, recherche de points d'eau...).

6. **Actions sur les structures foncières** (allotissements) : En application du Décret Royal portant Loi du 4 Juillet 1966 autorisant la distribution de terres agricoles ou à vocation agricole pour rééquilibrer à long terme la répartition de la propriété et élever ainsi le niveau de vie général des agriculteurs, il était prévu d'allotir 75.000 ha. Les réalisations dans ce domaine ont été de 158.177 ha dont 122.000 ha en 1971 et 1972, intéressant ainsi 8.530 foyers.

7. **Des études générales** d'aménagement hydoagricole, ou de factibilité ont été réalisées notamment dans le Loukkos, le Massa, le Bassin de l'Oum-Er-Rbia, le Gharb, les Béni-Amir, tandis que d'autres ont été lancées dans le Souss, dans le Gharb (seconde tranche d'irrigation), le Haouz central et le Tessaout aval, et dans le Guir et le Rheris.

8. **Formation des Cadres** : Le Maroc se trouve désormais doté d'un appareil de formation de cadres de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, capable de faire face à la quasi totalité des besoins, et ce à tous les niveaux: les effectifs formés ont été les suivants :

Unité

	Prévus	Réalisés
— Ingénieurs d'Etat et Vétérinaires	165	129
— Ingénieurs d'Application	196	204
— Adjoints Techniques	1.540	1.221
— Agents Techniques	—	743

c) **Eaux et Forêts :**

La Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols est chargée de la gestion de près de 5 millions d'hectares de forêts. Outre le

reboisement, la défense et restauration des sols et les aménagements forestiers; son activité intéresse d'autres domaines comme la chasse, la pisciculture, l'environnement, les zones alfatières.

C'est ainsi que le reboisement a intéressé 68.000 ha, et la défense et la restauration des sols 52.000 ha; les aménagements complets de forêts ont porté sur 245.000 ha, (plus 140.000 ha d'inventaire et de cartographie).

En matière forestière, sur le plan financier, le taux d'émission est de 88%. Le Plan a donc été réalisé dans l'ensemble conformément aux prévisions.

d) **La Conservation Foncière** a de son côté poursuivi ses efforts de mise en place d'une infrastructure administrative et cadastrale .

En matière de cadastre national, après délimitation des communes intéressées, le programme à réaliser a été évalué à 578.000 ha nets (630000ha bruts). Les travaux sont en cours sur 436.500 ha, le reste étant reporté au Plan 1973-1977 (9 communes).

Les principales autres réalisations ont été les suivantes :

	Prévus	Réalisés
— Immatriculation groupée (ha)	75.000	54.780
— Levé d'immeubles collectifs et forestiers (ha)	300.000	263.322
— Nivellement (Km)	1.000	1.033
— Remembrement (ha)	116.550	189.000

Le programme d'élaboration de cartes a été largement dépassé.

c) **La Recherche Agronomique :**

Après de nombreux travaux, la Direction de la Recherche Agronomique a pu mettre au point des espèces et variétés pour les produits végétaux de base, ainsi que des techniques culturales adaptées aux diverses régions du pays. C'est ainsi qu'il a été possible de mettre à la disposition des services de vulgarisation des variétés pour les produits suivants : céréales d'automne et de printemps, plantes fourragères, plantes textiles, oléagineux, agrumes, olivier, divers arbres fruitiers, le henné, le safran, et surtout les plantes sucrières. Les résultats pour les cultures maraîchères sont encore modestes. Par ailleurs, des mesures ont été prises au niveau de la production, du contrôle et de la diffusion des semences et de plants sélectionnés.

Toutefois, l'analyse des superficies emblavées en semences sélectionnées et de reproduction montre que la vulgarisation de l'utilisation des semences est largement en retard sur la recherche.

f) **L'Elevage** : constitue un des facteurs importants du revenu des petits et moyens agriculteurs, et représente la seule ressource pour de nombreuses familles dans les zones de parcours.

A l'exclusion du quadrillage sanitaire, de l'élevage équin et de l'aviculture, les réalisations sont restées largement en deçà des prévisions et des objectifs du Plan et notamment pour les actions purement productives. Cela étant, les études effectuées et les mesures prises au niveau de la production et de la commercialisation durant les dernières années du Plan 1968-1972 sont de nature à permettre d'accélérer les réalisations en matière d'élevage durant les prochaines années. Ainsi, et compte tenu de l'expérience du Plan précédent, les services concernés ont-ils été totalement réorganisés et le secteur de l'élevage fera l'objet d'une attention soutenue dans le Plan 1973-1977.

En conclusion, les résultats du Plan Quinquennal 1968-1972 sont satisfaisants dans l'ensemble aussi bien du point de vue quantitatif par les importants équipements réalisés que du point de vue qualitatif par l'augmentation enregistrée des rendements. En effet, les efforts entrepris en matière de grande hydraulique, d'amélioration de l'agriculture traditionnelle et de l'élevage n'avaient jamais atteint dans le passé une telle envergure. Les mesures nécessaires d'accompagnement ont été entreprises. Promulgation du Code des Investissements Agricoles, réforme des structures foncières, formation des cadres à tous les niveaux, restructuration des organismes d'intervention de l'Etat, augmentation spéctaculaire des crédits à l'agriculture, aménagement de la politique des prix (augmentation du prix des céréales, du lait, de la betterave...).

g) **Le DERRO** :

Le programme quinquennal retenu dans le cadre de ce projet était axé principalement sur les périmètres de développement intégré (30 périmètres ont été traités totalisant une surface de 103.000 ha).

La majorité des actions ont été réalisées à l'intérieur de périmètres de développement intégré, avec en plus une pépinière pour assurer le programme de plantations.

C'est ainsi qu'il a été planté 8.500 ha d'arbres fruitiers, 9.000 ha de forêts et que 847 km de chemins d'exploitations ont été construits. Ces aménagements de périmètres de développement intégré ont été complétés par une action de vulgarisation tant sur les cultures annuelles que sur l'entretien des plantations et l'aménagement de points d'eau.

Les actions de défense et restauration des sols ont porté sur 5.862 ha contre 15.550 ha prévus.

D'une manière plus générale, le DERRO a contribué fortement à améliorer la situation économique dans cette zone pauvre du pays, mais les investissements prévus n'ont pu atteindre le niveau prévu.

h) **La Promotion Nationale :**

Les prévisions d'action portaient sur un total de 123 millions de journées de travail au cours du quinquennat. Les réalisations ont atteint un peu plus de 89 millions de journées de travail, soit 72% des prévisions du Plan. Les services techniques et les provinces qui devaient réaliser une moyenne de 17,4 millions de journées de travail par an en première partie n'ont exécuté que 4,4 millions de journées de travail environ par an ce qui a poussé l'administration de la Promotion Nationale à substituer des chantiers de deuxième partie à ceux de la première partie, dans la mesure du possible, mais ce palliatif doit être provisoire et les services techniques doivent prendre en charge la tâche qui leur revient.

B) **L'Hydraulique:** La construction de grands ouvrages hydro-agricoles au cours du quinquennat 1968-1972 a connu un grand essor . Trois grands ouvrages ont été mis en service au cours du Plan ; il s'agit des barrages de Moulay Youssef, de Hassan Addakhil et de Mansour Eddahbi. Trois autres grands ouvrages seront mis en eau dès la première année du Plan 1973-1977 ; il s'agit des barrages d'Idriss 1er, Youssef Ben Tachfine et de celui sur le Bou Regreg. Les autres activités de la Direction de l'Hydraulique en matière d'études d'hydrologie et d'hydrogéologie ont connu des réalisations satisfaisantes.

Cet équipement rapide du pays en grands ouvrages enrichit le patrimoine national et permet d'accroître considérablement la production et les rendements des spéculations agricoles. Toutefois, pour une meilleure rentabilisation, les équipements et surtout la mise en valeur devront être accélérés.

C) **Le Tourisme :** Le tourisme a constitué durant la période 1968-1972 une priorité car l'action dans ce domaine peut se traduire par un effet plus rapide que dans un autre secteur. En effet, l'objectif qualifié «très élevé eu égard aux évolutions récentes» et fixé à un taux de 15% en nombre de touristes a été **totalement réalisé,** tandis que l'objectif en recettes touristiques était dépassé comme il ressort du tableau suivant :

Millions de DH

Année	Prévisions	Réalisations
1968	406	430
1969	452	550
1970	488	655
1971	519	700
1972	555	834

En matière d'équipement hôtelier, les réalisations sont également très satisfaisantes puisque le nombre de lits prévu a été quasiment atteint et que la ventilation par catégorie d'hôtel a sensiblement été suivie.

Ce succès indéniable revient en grande partie au secteur privé qui a confirmé son intérêt pour ce secteur. A la base de ce succès, il y a probablement une donnée socio-économique : le secteur privé marocain est habitué aux investissements immobiliers ce qui a facilité le passage aux équipements hôteliers, somme toute assez proches de ce qu'il a l'habitude d'entreprendre.

Cette réussite appelle une continuation et un renforcement de l'action dans ce domaine. Le point faible du secteur reste l'effort public en matière d'infrastructure et d'animation où le programme n'a pas été respecté, ou a été modifié et n'est que partiellement exécuté, mais cette faiblesse est surmontable et ne remet pas en cause l'option.

Par contre, les emplois créés par le secteur ont été inférieurs aux prévisions, ceci tient à l'attitude malthusienne des entrepreneurs : le secteur privé tend à employer le moins de personnes possible et à prendre des employés qu'il forme sur le tas afin de réduire ses frais de fonctionnement. Mais cette conception est erronée, car un sous-encadrement diminue la qualité du service rendu.

D) **Le Développement Industriel :**

a) **L'Energie**

Le programme énergétique a évolué comme suit :

Milliers

	Prévisions 1972		Réalisations 1972	
	Production	Ventes	Production	Ventes
Charbon (tonnes)	800	810	530	660
Raffinage de pétrole (tonnes)	1.900		3.000	
Electricité (Kwh)	2.210		2.240	

Il apparait à l'analyse du tableau précédent que les objectifs du Plan 1968-1972 ont été respectés sauf en matière de charbon, cette faiblesse relève de deux causes essentielles :

— L'ONE qui est le principal client des Charbonnages de Jerrada a réduit sa demande du fait de la réduction de l'activité des Centrales thermiques au bénéfice des Centrales hydro-électriques bénéficiant d'une très bonne période d'hydraulicité.

— Le malaise social qui a caractérisé l'activité des charbonnages durant le quinquennat et provoqué une réduction sensible de la productivité qui non seulement n'a pas progressé comme il était prévu mais a même diminué.

En terme de production, le secteur énergétique dans son ensemble a évolué au rythme annuel moyen de 8,7%.

b) Les Mines :

Les mines ont subi le contre-coup de la conjoncture mondiale et ont, de ce fait, connu une stagnation tout au long de la période considérée ; les exportations ont diminué en tonnage, comme en valeur, les emplois ont également subi une regression manifeste.

Par contre, les phosphates qui représentent le principal poste dans nos exportations, comme ils constituent le principal minerai du pays ont continué leur évolution, bien que le prix à la tonne ait connu une baisse conjoncturelle.

La diminution du nombre d'emplois est consécutive à la mécanisation indispensable pour rester compétitif sur les marchés extérieurs.

En termes de production, le secteur minier dans son ensemble a évolué au rythme annuel moyen de 7%.

c) Pêches Maritimes : Dans le secteur des pêches, la période 1968-1972, a été marquée par la création de l'Office National des Pêches.

Cet Office,depuis sa création en 1969,a entamé un programme d'études et de modernisation du secteur.

En matière de modernisation, la majorité des armateurs propriétaires de sardiniers ont été incités à équiper leurs bâteaux pour l'installation à bord d'un power-block.

D'un autre côté, la flotte existante a été renforcée en unités modernes pratiquant la pêche en haute mer.

Dans le domaine des études, un projet a été financé par le PNUD et a débuté en 1972.

La commercialisation du poisson frais à l'intérieur du Maroc a été différée dans l'attente de la mise sur pied d'un réseau de distribution et de vente du poisson frais.

d) L'Industrie :

Bien que l'industrialisation ait été présentée comme une nécessité dans le Plan 1968-1972, ni le taux de croissance annuel retenu (5%), ni les investissements projetés ne paraissaient conformes à l'objectif qui lui était assigné. Par ailleurs, le nombre de projets identifiés prévus était bien modeste en comparaison du but fixé.

Ce pessimisme tenait à l'état d'esprit qui régnait alors et qui était sous l'influence de l'évolution récente de ce secteur (taux de croissance de 4%).

En fait, les prévisions ont été légèrement dépassées tant en production qu'en investissement. Le secteur industriel a évolué à un rythme de 6,2% et les investissements totaux ont atteint le chiffre prévu par le Plan et même l'ont dépassé si l'on fait abstraction de l'important projet de MAROC-PHOSPHORE qui ne verra un début d'exécution qu'en 1973, et du projet AIA abandonné sous sa forme initiale pour faible rentabilité.

Par ailleurs, il faut souligner la performance remarquable des petits entrepreneurs marocains qui ont réalisé un ensemble de 292 Millions DH de petits projets contre 90 de prévus. Cette tendance doit être analysée et encouragée par la suite.

e) L'Artisanat :

La création d'ensembles artisanaux, expérience lancée au cours du Plan 1968-1972, et qui visait à encourager la production artisanale en groupant les coopératives dans des établissements aménagés et équipés, a donné des résultats satisfaisants ; cinq ensembles seront terminés en 1973, l'opération sera donc poursuivie et amplifiée.

Le Centre de Recherche et de Promotion Artisanale prévu a été implanté à Rabat, de même on a réalisé, comme prévu, des expositions commerciales dans les plus importantes villes du monde.

En matière de formation des cadres, un effort important a été mené ; on a procédé au renouvellement de l'équipement de 28 centres, l'Institut National du Cuir et du Textile de Fès a été étendu et 14 nouveaux centres d'apprentissage ont commencé leur activité.

Sur le plan de la valeur ajoutée, le taux de croissance enregistré pour ce secteur a été de 4,3% par an en moyenne entre 1969 et 1972.

Section B :

L'INFRASTRUCTURE

A) Les Transports :

a) Le programme routier a été réalisé dans de bonnes conditions ; certains projets ont même été réalisés hors Plan, les organismes chargés de ces opérations ayant eu à faire face à certains travaux imprévus dûs à des dégâts de crue.

b) Le programme portuaire a été également mené à bonne fin : certaines mesures d'amélioration de la gestion ont été prises (travail en deux shifts à Casablanca, réaménagement des taxes etc..) il reste évidemment d'autres problèmes d'organisation et de gestion des ports à résoudre.

c) **L'exécution du programme quinquennal en matière d'aviation civile** a été très satisfaisante. Les équipements nécessaires ont pu être mis en place afin de faire face aussi bien au développement touristique qu'au développement économique. La compagnie nationale de transports aériens a poursuivi son expansion .

d) **Les équipements ferroviaires** se sont effectués de manière plus que satisfaisante. Cependant, malgré les importantes acquisitions de matériel moteur et remorqué, les chemins de fer nationaux souffrent d'une certaine vieillesse du matériel qui limite les possibilités d'exploitation et gêne la gestion du transport ferroviaire.

B) **Les Télécommunications** : Dans l'ensemble, le programme quinquennal a été exécuté, les projets prévus ont été réalisés et un nouveau programme a été lancé dans le cadre du rattrapage du retard pris, il sera achevé durant l'année 1973 et le premier semestre de l'année 1974.

Ainsi l'automatisation des communications téléphoniques entre les grandes villes à l'intérieur du pays et avec le réseau international est réalisée et a entraîné une augmentation importante du trafic interurbain et international.

Actuellement, le nombre d'abonnés téléphoniques est d'environ 100.000 dont 82 % sont reliés au réseau interautomatique, toutefois, le nombre de demandes d'abonnement en instance, à Casablanca surtout, reste égal à 4,7% au nombre total d'abonnés en 1972.

Le réseau télex, intégralement automatisé avec 69 réseaux étrangers, compte environ 1.100 abonnés.

La lutte contre l'isolement rural s'est concrétisée par le raccordement au réseau de télécommunications de 144 nouvelles communes rurales et la construction de 23 bureaux de postes.

Le service des Chèques Postaux et celui de la Caisse Nationale d'Epargne ont vu le nombre de leurs comptes progresser chacun de 8% l'an.

Ce développement des postes et télécommunications s'est traduit par des résultats d'exploitation en progression continue qui ont permis non seulement le financement des projets du Plan, mais également le versement au budget général d'excédents nets se montant à 172,5 millions de Dirhams.

C) **La Radiodiffusion et Télévision** : La couverture du pays par les programmes de radiodiffusion a été obtenue par l'extension du centre émetteur ondes longues d'Azilal et par le renforcement du réseau ondes moyennes à Tanger, Agadir, Ksar-Es-Souk et au Gharb.

En matière de télévision, l'implantation de faisceaux hertziens et de centres émetteurs ont permis de desservir les régions suivantes :

— Béni-Mellal et la plaine du Tadla ;
— La Haute Moulouya et Ksar-Es-Souk ;

— Les zones de : Essaouira, El Jadida, Chaouen, Azrou et Sidi Bennour.

Ainsi les réalisations du Plan Quinquennal 1968-1972 ont permis de ouvrir l'ensemble du pays par la radiodiffusion en ondes longues et d'éten- re la couverture par la télévision à 80% de la population.

D) Le Centre Cinématographique, doté pour la première fois d'un lan a pu réaliser convenablement les projets arrêtés, mais ces réalisa- ions,modéstes d'ailleurs, ne résolvent malheureusement pas les problémes énéraux de la production cinématografique marocaine qui restent posés vec acuité .

ection C :

LES ACTIVITES SOCIALES

Les objectifs sociaux du Plan Quinquennal étaient globalement insuf- sants par rapport à la situation des secteurs concernés et par rapport ux besoins. D'autre part, les objectifs retenus paraissent non harmonisés ar rapport aux moyens réservés à leur exécution, plus d'ailleurs sous aspect humain que financier. Il s'en est suivi une exécution partielle des bjectifs retenus.

A) L'exode rural : Plusieurs mesures étaient prévues (aménagements égionaux, équipement rural de base, programme d'habitat, déconcentration rogressive ainsi que l'implantation d'industries de transformation et de onditionnement...) en vue d'enrayer l'exode rural. Par ailleurs, il était robable que 500.000 personnes allaient se déplacer des campagnes vers s villes, malgré ce programme.

En fait, l'exode rural n'a pas été aussi important que prévu, mais on e peut pas établir de manière évidente la corrélation entre les actions éalisées et le ralentissement du flux campagnes-villes. La population rbaine s'est accrue de 4% à 4,4% par an en moyenne au cours des dix nnées passées, selon la définition retenue, au lieu de 5,1% avancé dans s prévisions du Plan 1968-1972, alors que la population totale s'est accrue e 2,6% globalement dont 2,9% pour la population marocaine musulmane, u lieu de 3,2% selon les prévisions du Plan. Ces chiffres représentent outefois, en l'état actuel de nos connaissances, des ordres de grandeur lus que des certitudes en l'attente de résultats plus détaillés provenant 'enquêtes spécialisées.

B) L'Habitat : Le programme d'habitat était relativement plus mportant par rapport à celui réalisé au cours du Plan Triennal, mais stait malgré tout en deçà des besoins, d'autant plus qu'il visait la lutte ontre les bidonvilles, et la fixation des populations rurales.

Les réalisations sont restées encore plus faibles que le programme xé : sur 20.000 lotissements urbains prévus à l'intention de familles dési-

rant entreprendre elles-mêmes la construction de leur logement, 7.100 ont été réalisés. En milieu rural, les réalisations n'ont pas été meilleures : sur 60.000 logements de type traditionnel prévus dans les zones de mise en valeur, 20.000 ont été réalisés, et sur 30.000 rénovations de Ksours prévus particulièrement dans les vallées du Ziz et du Drâa, 3.000 seulement ont été effectivement réalisées.

Par ailleurs, les organismes chargés de ce programme ont réalisé des études importantes de schémas d'armature rurale, de plans de développement d'agglomérations rurales et de lotissements, des études relatives aux voiries et réseaux divers.

Le secteur privé, quant à lui, a financé un important programme d'habitat de 1,3 miliards de DH en cinq ans, soit l'équipement de 15.000 logements par an, en moyenne.

C) **La Santé Publique** : Un programme important d'extension de l'infrastructure hospitalière est en cours de réalisation mais n'a pu être achevé dans les délais prévus, en dehors de quelques opérations telle que l'extension du CHU de Rabat. Le programme de prévention a pris également du retard du fait des difficultés administratives et des procédures de passation des marchés. Le nombre de lits supplémentaires prévu était de 2.500 dont 1.170 ont été réalisés.

L'insuffisance des crédits réservés au secteur, la faiblesse des réalisations totales ont eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'habitants par lit d'hopital (1 lit pour 720 habitants en 1971 contre 1 lit pour 680 habitants en 1968), et du nombre d'habitants par médecin.

Cela étant, le rattrapage entrepris durant les dernières années du Plan et l'accélération de la formation du personnel médical et paramédical, l'intensification des investissements durant le prochain Plan, permettront de redresser cette situation.

D) **La Planification familiale** : L'objectif visé était la réduction de la fécondité par l'exécution d'un programme général de planification familiale à travers l'insertion de 500.000 appareils intra-utérins, en vue de réduire le taux de natalité de 50 pour mille à 45 pour mille au cours du quinquennat. Ce programme devait se réaliser grâce à une large campagne d'information et d'éducation, et par la formation de 600 animateurs et animatrices. Mais les résultats sont restés très faibles. Le nombre d'insertions n'a pas dépassé 68.500 à la fin de l'année 1972 tandis que la formation des animateurs était abandonnée. On note cependant une prise de conscience de plus en plus marquée à l'égard de la planification familiale.

Le retard dans l'exécution de ce programme provient essentiellement du manque d'information de la population et de sa sensibilisation à ce problème. Malgré ces faiblesses, l'objectif n'est pas pour autant perdu de vue et la planification familiale reste un impératif.

E) **Les activités socio-culturelles et sportives :** Les différents projets prévus dans ce domaine ont été pour la plupart réalisés. Ces programmes n'avaient toutefois pas été étudiés de manière à réaliser l'objectif final qui consistait à «intégrer l'activité des jeunes dans la communauté nationale, compléter leur éducation, et leur fournir des possibilités de loisirs et d'éducation physique». Par ailleurs, le programme s'est heurté à certaines difficultés (terrains, participation des collectivités...).

Il est donc nécessaire de revoir l'action dans ce domaine et de l'adapter aux exigences d'une population jeune et nombreuse.

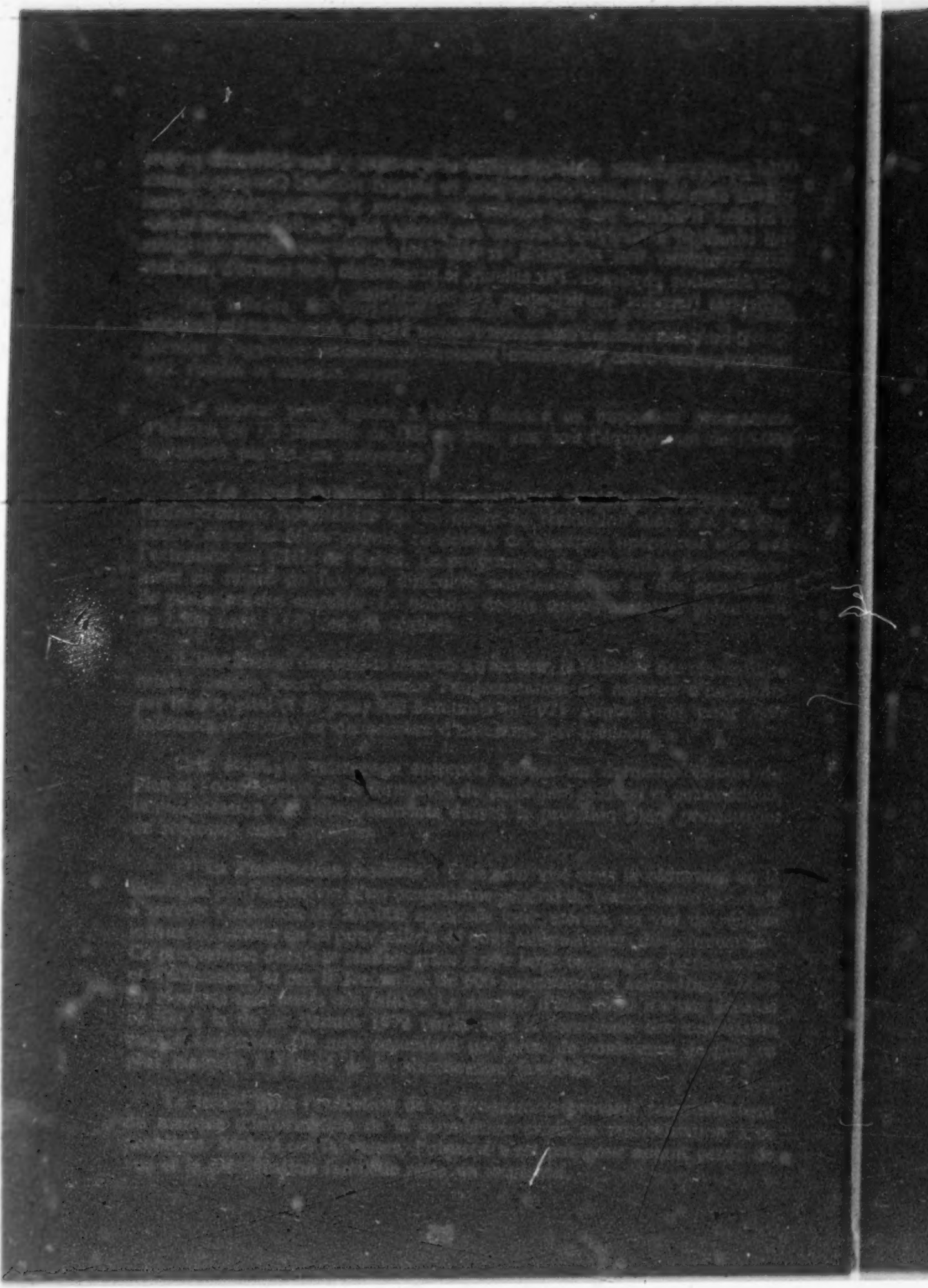

CHAPITRE III

REALISATIONS EN MATIERE DE REFORME ADMINISTRATIVE

Section A :

LA REFORME ADMINISTRATIVE

L'Administration reste l'instrument privilégié de l'exécution de la politique gouvernementale. Elle doit avoir toute l'efficience souhaitable et éviter la paralysie et le gaspillage des ressources.

C'est dans cet esprit que le Plan Quinquennal 1968-1972 avait prévu les lignes directrices d'une réforme administrative basée sur la déconcentration administrative, la simplification des procédures, la réforme des cadres, une politique rationnelle d'assistance technique et l'application d'une comptabilité économique et fonctionnelle au budget.

A) **La déconcentration administrative** : Dans ce domaine, les mesures à prendre étaient encore à l'étude au moment de la publication du Plan 1968-1972, toutefois, les principales directives ont été mises en application ; c'est ainsi que **la représentation provinciale des services extérieurs** a été renforcée au fur et à mesure que l'Administration se dotait en cadres plus nombreux ; par ailleurs, certaines administrations ont mis en place à l'échelle provinciale un délégué du ministre qui coordonne l'activité des différents services régionaux relevant des différentes directions centrales d'un même ministère. Une organisation de ce type est susceptible d'améliorer le rendement des services techniques extérieurs et d'éviter les divergences dans l'application des directives émanant de l'Administration Centrale.

— Dans ce même ordre d'idées, **certains pouvoirs exercés par les Administrations Centrales** ont pu être délégués à leurs services extérieurs, rendant plus rapide l'exécution des projets et adaptant les méthodes aux conditions locales. C'est ainsi que les Offices de Mise en Valeur Agricole peuvent dorénavant engager sous la signature de leur directeur et du contrôle financier local, des marchés jusqu'à un certain montant. L'autonomie des établissements publics et l'assouplissement des procédures de contrôle financier a priori a été mise à l'étude, et est en voie d'application pour certains établissements.

— Par ailleurs, le Gouverneur, dans chaque province était appelé à coordonner de manière plus effective les actions programmées par les différents services techniques provinciaux des Ministères ; un progrès sensible a été constaté dans ce domaine, et les services économiques des provinces et préfectures préparent des compte-rendus semestriels d'exécution des programmes. Cette procédure devra être systématisée et rendue plus opérationnelle dans l'avenir ; mais d'ores et déjà, au cours de la pré-

paration du Plan Quinquennal 1973-1977, le Gouverneur a été amené à suivre de près la préparation des programmes à l'échelle provinciale et par là à se préparer à en suivre l'exécution.

B) **Simplification Administrative** : La philosophie qui a inspiré cette simplification des procédures découlait des Directives Royales du 20 Avril 1965 ; elle était basée sur le principe de l'adaptation de nos procédures et structures administratives aux conditions générales du pays et la révision des législations et réglementations anachroniques ou insuffisantes. Un progrès important a été réalisé dans ce domaine, notamment dans le domaine de la législation pénale et civile et, à un degré moindre, dans le domaine des procédures budgétaires.

D'autre part, plusieurs simplifications ont été introduites dans le domaine de la délivrance de certains actes administratifs. La tâche revêt une dimension très grande car la révision des procédures, des lois et des circuits internes et externes administratifs est une œuvre continue et de longue haleine dans un pays jeune où les traditions administratives sont très peu enracinées.

C) **Réforme des structures ministérielles** : Plusieurs modifications de structures sont intervenues au cours du Plan 1968-1972, tendant dans la plupart des cas à opérer une redistribution rationnelle des attributions en vue d'éviter chevauchements et conflits de compétence : c'est ainsi que les quatre ordres d'enseignement ont été regroupés en un seul ministère, qu'un Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement a été instauré et qu'un organisme spécialisé suit, stimule et coordonne les activités de l'Etat dans cet important secteur de l'économie nationale.

Ces regroupements des compétences ou à l'inverse l'éclatement de certaines autres constituent des actions permanentes d'adaptation des structures administratives aux nécessités du développement économique. Des Décrets relatifs aux attributions et à l'organisation des départements ministériels sont à l'étude.

D) **Réforme des statuts des personnels de l'Etat et des établissements publics** :

— En matière de statut du personnel de l'Etat, certaines réformes ont été appliquées, telles que la réforme du régime des retraites et pensions civiles, la réforme du régime des retraites et pensions militaires, le statut du personnel de la R.T.M., de la Sûreté Nationale et des Forces Auxiliaires.

— En ce qui concerne **la réforme du régime indemnitaire**, plusieurs mesures ont vu le jour durant le quinquennat écoulé telle la revalorisation des traitements et indemnités des professeurs de l'Enseignement Supérieur, ceux des Instituteurs, ou encore ceux des agents de l'Administration. Une réforme générale des régimes indemnitaires et de rémunération des fonctionnaires a été préparée.

— Par contre, le **contrôle en matière de personnel**, les contrôles exercés aussi bien par les services du Ministère des Finances que par la Fonction Publique n'ont pas connu de changement.

— Enfin, les procédures d'exécution du budget n'ont pas connu les simplifications et améliorations souhaitées.

E) **Programme d'Assistance Technique :** La programmation de l'Assistance Technique étrangère s'est notablement perfectionnée au cours du quinquennat 1968-1972. L'existence d'organismes chargés de cette fonction a permis de mettre sur pied un programme quinquennal d'Assistance Technique. La Convention franco-marocaine d'assistance a été révisée afin de l'adapter aux conditions du pays et d'y introduire également la notion de programmation annuelle.

Par ailleurs, et suivant en cela les recommandations du Plan 1968-1972, les administrations sont tenues régulièrement informées des différentes possibilités d'aide extérieure bilatérale ou multilatérale ; les différentes requêtes sont maintenant centralisées et transmises dans le respect des règlements des organismes auxquels elles s'adressent. De même, le déroulement des programmes d'aide est relativement mieux suivi qu'auparavant, afin de veiller au respect des obligations réciproques.

Des perfectionnements pourraient être introduits en matière d'établissement des bilans, de l'évaluation de l'Assistance Technique et de l'inventaire continu des besoins de l'Administration en Assistance Technique.

F) **Classification budgétaire économique et fonctionnelle :**

La classification économique vise à ventiler les opérations budgétaires selon leur nature économique tandis que la classification fonctionnelle sert à grouper les dépenses publiques d'après les tâches à accomplir par les pouvoirs publics.

Cette réforme importante a bien été établie et le budget a été remanié en conséquence, de même en a-t-il été de la concordance entre le Plan et le Budget. Il reste maintenant à exploiter l'information ainsi rendue disponible.

En ce qui concerne l'établissement d'une **comptabilité patrimoniale**, en vue de l'établissement d'un compte du secteur public, un important travail est actuellement en cours et pourra bientôt déboucher sur des résultats.

Section B :

LES INSTITUTIONS ET LES PROCEDURES D'EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968—1972

Les procédures du suivi de l'exécution des différents projets et mesures ont, à juste titre, particulièrement retenu l'attention dans le Plan Quin-

quennal 1968-1972. Tout un ensemble d'organismes devaient suivre l'exécution du Plan et en évaluer les résultats.

A) **La mise au point des projets** : La procédure d'élaboration du Plan actuellement suivie permet de recueillir un nombre important d'informations sur différents projets sans que celles-ci soient toujours complètes et opérationnelles ; il était en conséquence prévu l'élaboration des projets et l'établissement des programmes par secteur de façon ininterrompue, dans le cadre d'organismes spéciaux à créer à cet effet, «les cellules de programmation , au sein de chaque ministère, entreprise publique ou semi-publique en vue, de fixer des normes et des critères que les services du ministère doivent suivre pour l'élaboration et l'exécution des projets qu'ils doivent mettre sous forme bancable dès que leur rentabilité à l'égard de la Nation aura été établie. Elles fixeront le montant des investissements et des budgets de fonctionnement, étudieront diverses formules possibles d'investissement , après consultation avec les directeurs des services techniques, elles fixeront les normes que les départements techniques devront suivre pour rendre compte de l'état d'avancement des projets ; enfin, se basant sur les rapports des bureaux techniques, elles établiront périodiquement et en temps utile, des rapports et des évaluations suffisamment complets concernant l'ensemble du programme intéressant leurs ministères» .

Quelques réalisations ont vu le jour, par exemple au sein du Ministère de l'Education Nationale, mais, dans les principaux ministères techniques, il n'a pas été possible de mettre sur pied de tels organismes, essentiellement par manque de cadres formés à cet effet.

Par contre, un **Centre d'Accueil et d'Orientation des Investisseurs** a été mis en place en vue d'informer les intéressés sur les avantages et les garanties auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation en vigueur, mais le Secrétariat de la Commission des Investissements s'est trouvé mieux placé pour remplir cette attribution, de par ses responsabilités en matière d'instruction des dossiers des investisseurs, aussi le Bureau d'Accueil et d'Orientation a-t-il été transféré à la Commission des Investissements.

B) **La mise au point des mesures** : Cette attribution devait relever aussi des «cellules de programmation» qui devaient aussi établir une certaine coordination entre les projets et les mesures. Mais cette fonction a, en effet, été remplie par les services ordinaires des ministères avec certes moins d'efficacité.

C) **Coordination de la mise au point des projets et des mesures:**

Il était proposé dans le Plan 1968-1972 une organisation assez élaborée composée d'un **Comité Interministériel de Planification et de Coordination Budgétaire** et de deux sous-comités de coordination budgétaire d'un côté de planification de l'autre.

—Dans les faits, la coordination entre les programmes prévus au Plan et les Lois de Finances (partie équipement) s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Des réunions groupant les représentants des services du Budget,

du Plan et des services techniques intéressés ont eu lieu régulièrement tous les ans, pour analyser l'état d'avancement de la réalisation des projets, de procéder aux ajustements nécessaires et de programmer les nouveaux projets destinés à être exécutés au cours de l'année suivante. Cette procédure n'a pas été étendue aux différentes mesures qui ont été inscrites au Plan. Il aurait été souhaitable non seulement d'examiner l'exécution des différents projets, mais d'apporter des éléments de jugement global sur toutes les données de l'économie et sur les déséquilibres qui sont apparus en cours d'exécution du Plan, afin que le Gouvernement puisse intervenir et redresser les situations jugées inacceptables.

Cette insuffisance provient de l'absence d'un **Plan Annuel,** pourtant prévu dans le cadre des procédures de suivi de l'exécution du Plan. Un tel Plan Annuel aurait permis de disposer annuellement :

— d'un programme d'investissement du secteur public, complété par la description des objectifs matériels et financiers des divers projets, les programmes relatifs aux différents secteurs et les perspectives générales de l'économie pour l'année à venir.

— de la description des progrès réalisés l'année précédente et des difficultés rencontreés dans l'exécution du Plan.

— de l'indication des mesures nécessaires à la bonne exécution du Plan, tant dans le **secteur public** que dans le **secteur privé.**

— des prévisions relatives au montant des investissements privés.

D) **La préparation de la Loi de Finances** : La coordination nécessaire entre le budget d'équipement et le budget de fonctionnement devait incomber au sous-comité de coordination budgétaire, elle n'a pu être effectuée que de manière approximative laissant certains services techniques exécuter leur programme d'investissement dans des conditions difficiles de fonctionnement.

Un début de coordination entre les deux parties du budget a commencé au cours de la dernière année du Plan 1968-1972 et a donné des résultats probants ; une telle procédure devra être poursuivie et renforcée en vue d'aboutir à la présentation simultanée des deux parties du budget par les services techniques, en relation avec le Plan Annuel comme le stipulait le Plan Quinquennal 1968-1972.

E) **La régionalisation** : Les progrès en matière de régionalisation sont liés, d'une part, aux problèmes de la déconcentration et de la décentralisation administratives et, d'autre part, à l'exécution régionalisée du Plan. Il est à rappeler à ce propos que le Plan 1968-1972 a été régionalisé une fois les options et les investissements arrêtés à l'échelon national. Cette régionalisation n'a d'ailleurs pas pu être faite pour beaucoup de secteurs. Enfin, les mesures concernant l'exécution régionalisée du Plan n'ont été évoquées qu'en termes généraux sans que les instruments pour leur exécution aient été clairement définis .

De ce fait, les travaux de régionalisation n'ont pas beaucoup avancé sur le terrain durant le dernier quinquennat; par contre, dans les études faites et les réalisations programmées à l'échelle nationale, il a toujours été tenu compte, dans la mesure des moyens financiers, de l'aspect régional ce qui permettra, par la suite, de donner une base solide aux projets régionaux.

La nomination de Ministres chargés de superviser les régions économiques n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Cette formule a, en conséquence, été abandonnée.

Le Dahir du 16 Juin 1971 portant création des régions économiques a permis une relance sérieuse de l'action régionale en prévoyant la création d'instances nationales et régionales chargées de la régionalisation. Dans ce cadre, les travaux de préparation du Plan Quinquennal 1973-1977 ont été effectués aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon régional, ce qui devrait permettre, pour la première fois dans l'histoire de la planification marocaine, de tenir compte à la fois des impératifs nationaux et régionaux, par la confrontation des deux approches.

Ainsi, et compte tenu de l'expérience supplémentaire acquise, le Plan 1973 - 1977 marquera une nouvelle étape dans la voie longue et progressive de la régionalisation.

CONCLUSION

L'analyse de la croissance économique durant le quinquennat, de la répartition de ses fruits et des conditions de son financement montre, à l'évidence que la voie suivie a été dominée par la prudence monétaire et financière, au point que le système bancaire se trouve en surliquidité.

Si une telle politique a ses raisons qui se fondent sur l'histoire monétaire et financière récente du pays et les tensions qu'a connues le système à la veille du Plan Triennal 1965-1967 ; il apparaît normal près de dix ans après, de reviser ces concepts et d'adapter l'action monétaire et financière aux impératifs du développement économique et de la résorption du chômage et du sous-emploi. Autrement dit, le taux de croissance réalisé au cours du quinquennat aurait pu être bien plus élevé si les conditions du financement avaient été moins restrictives. Une telle analyse se trouve à la base de la décision de lever l'encadrement du crédit et de mettre en place des instruments plus souples de contrôle et d'accompagnement du crédit.

Par ailleurs, les problèmes de l'emploi et de la répartition du revenu qui constituent l'aspect le plus important de la politique économique n'ont pas reçu toute l'attention voulue au cours du quinquennat 1968-1972, on a eu tendance à penser, tout au long de la période écoulée, que la croissance rapide s'accompagne d'une amélioration simultanée des conditions de vie des couches les plus démunies de la population ; or la croissance indéniable qu'a connue le pays durant le dernier quinquennat n'a profité que partiellement aux couches sociales les plus défavorisées. Il est évident qu'une telle évolution ne peut être considérée comme satisfaisante, même si, à long terme, une croissance continue et rapide tendrait à réduire les écarts de revenu.

Enfin, par delà les efforts accomplis, les progrès en matière de réforme de l'Administration, dans ses structures comme dans ses procédures, doivent être intensifiés.

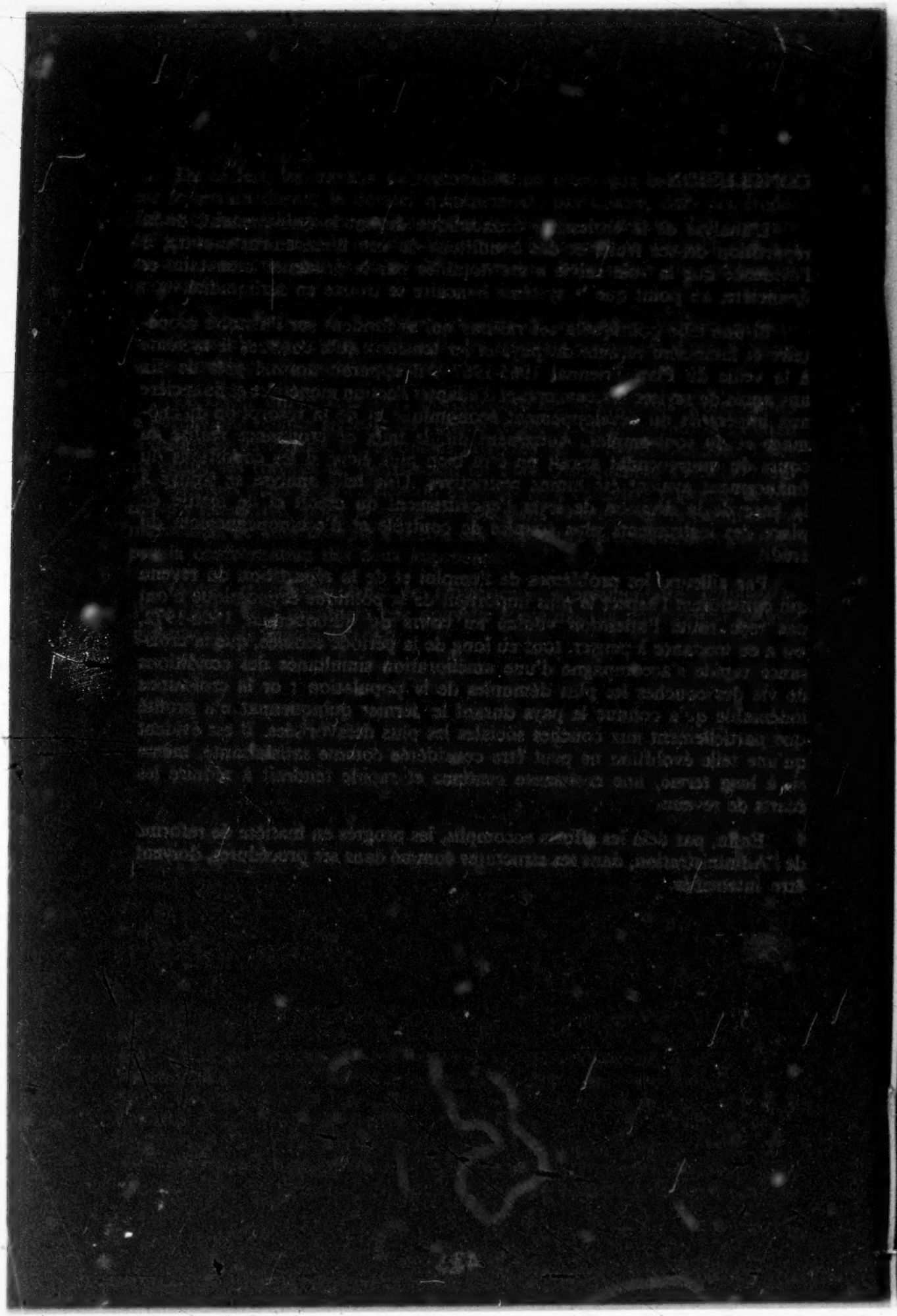

DEUXIEME PARTIE

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES DU PLAN QUINQUENNAL 1973—1977

Les orientations générales puis sectorielles de la politique économique et sociale qui sera suivie dans le Plan 1973—1977 sont présentées dans cette partie. Ces orientations sont ensuite traduites en objectifs chiffrés à travers la présentation des équilibres économiques, financiers, et sociaux.

CHAPITRE IV

ORIENTATIONS GENERALES

L'analyse des réalisations et des progrès effectués durant le quinquennat 1968-1972, la prospection du long terme et les enseignements que l'on a pu en tirer ont conduit à tracer pour le quinquennat 1973-1977 un cadre général de politique économique et sociale qui reprend, certes, l'idée des priorités sectorielles, mais en même temps les **dépasse** pour tenter de réduire ou d'éviter les déséquilibres sociaux et régionaux.

Les deux volets de l'action économique et sociale durant le prochain quinquennat peuvent être résumés ainsi :

— **La mobilisation de toutes les capacités productives du pays en vue d'assurer un taux de croissance maximal ;**

— **La répartition plus équitable des fruits de cette expansion dans le cadre d'une véritable justice sociale.**

Section A :

LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Les enquêtes récentes menées dans les différentes branches de l'activité économique ont décelé l'existence d'un taux d'utilisation des capacités de production relativement faible pour certaines branches :

— Industries alimentaires	57 %
— Mines	86 %
— Matériaux de construction et B.T.P.	70,3 %
— Travail des métaux, matériels de transport, articles à usage industriel	61 %
— Textiles, vêtements, cuir, chaussures	65 %
— Chimie, parachimie et caoutchouc	55,5 %
— Industrie de transformation	58,7 %
— Industries diverses	54 %

Cette caractéristique fondamentale de notre économie s'explique par la faiblesse de la demande intérieure découlant de la très faible augmentation des consommations des ménages ruraux vivant dans le secteur traditionnel et de la croissance insuffisante de celle des urbains.

Compte tenu de l'évolution probable de la population rurale qui continuera de représenter près de 60% de la population totale en fin de Plan, il est indispensable de mener une action vigoureuse en faveur des

populations rurales et ce en procédant à une redistribution progressive des richesses nationales, comme il sera précisé plus loin, mais cette action ne saurait suffire pour déclencher un mécanisme rapide de croissance économique et élever le niveau de revenu actuel de couches de la population les moins nanties.

Le développement des exportations s'avère être une nécessité inéluctable et une condition du décollage économique. En effet, notre pays peut être compté parmi les pays du monde les mieux placés pour augmenter leur revenu national et le rythme de leur développement par le commerce extérieur. Le Maroc est géographiquement proche des pays de la Communauté Economique Européenne auxquels il peut vendre, en franchise de droits de douane, n'importe quel produit industriel qu'il fabrique ; il est en outre relativement proche du riche marché américain pour les produits élaborés et pourrait facilement servir de base de montage et de finition pour beaucoup de produits de la Communauté Economique Européenne destinés à ce marché ; et ce d'autant plus que le cadre économique libéral, les différentes mesures d'encouragement prévues et les potentialités du Maroc présentent beaucoup d'atouts pour ces industries de transfert.

Certaines insuffisances de la politique de substitution aux importations menée jusqu'ici, deviennent de plus en plus claires. La justification théorique d'une protection industrielle pour un pays comme le nôtre qui doit pour valoriser les services de sa main-d'œuvre abondante exporter les produits industriels, est que les industries protégées doivent non seulement remplacer les importations mais **exporter.** Evidemment, si chaque industrie nouvelle ne faisait que remplacer des importations, le Maroc se trouverait assez rapidement dépourvu d'industries exportatrices.

Les mêmes études citées plus haut montrent que les branches d'activité qui ont connu ou connaîtront des taux d'utilisation des capacités de production les plus élevés, et partant des taux de croissance supérieurs à la moyenne sont justement celles qui sont tournées vers les marchés extérieurs.

Le développement des exportations ne concerne naturellement pas seulement le secteur industriel mais également les secteurs primaire et tertiaire. L'émigration des travailleurs à l'étranger et l'accueil de touristes au Maroc sont en dernière analyse, équivalents, sur le plan économique, à une exportation d'une production réalisée au Maroc.

Dans le secteur primaire, l'exportation des produits du sol marocain devra s'amplifier et s'adapter aux marchés extérieurs, la qualité des agrumes et des primeurs devra être en mesure de concurrencer les autres producteurs. Le Maroc bénéficie dans ce domaine des habitudes commerciales prises et de l'organisation efficace mise en place depuis quelques années.

Les minerais et plus particulièrement les Phosphates devront pouvoir bénéficier de la nouvelle conjoncture favorable sur le marché international, caractérisée par une raréfaction de l'offre et une augmentation des prix.

Les exportations de minerais bruts n'empêcheront en rien l'installation de vastes complexes de traitement et de valorisation comme MAROC-

CHIMIE ou MAROC-PHOSPHORE. Le calcul économique permettra dans chaque cas de déterminer quelle est la forme sous laquelle il faut exporter la plus bénéfique pour le pays, sans oublier toutefois que les quantités extraites, notamment en phosphates dépassent de très loin les capacités de valorisation de plusieurs complexes chimiques.

En matière d'industrie et d'artisanat, l'effort à mener est très important, la protection douanière dont bénéficient certains secteurs depuis de longues années, certaines pratiques malthusiennes et volontairement restrictives dans certaines branches de l'activité économique ainsi que l'émiettement et la désorganisation de certaines autres ont ôté à ces branches toute compétivité.

Une action concertée de l'Etat et des professionnels de la branche doit conduire rapidement à une restructuration indispensable et à un redimensionnement en fonction non seulement du marché local, mais également du marché extérieur.

Cette réorganisation interne donnera une plus grande compétivité à nos entreprises et permettra de lever certains contignents et de libéraliser progressivement le commerce extérieur. Cette politique de libéralisation et de décontingentement serait insuffisante si parallèlement des mesures particulières ne sont pas prises pour faciliter la tâche des exportateurs et les mettre dans les mêmes conditions administratives, économiques et financières que les exportateurs des autres pays.

— La promotion des exportations sera encouragée par un ensemble de mesures telles que le **Code des exportations**, l'extension des régimes économiques en douane, l'instauration d'un système d'assurance à l'exportation (assurance crédit, assurance protection et assurances foires). Les procédures administratives, auxquelles sont assujettis les exportateurs seront simplifiées. Un **Centre d'Information** et de **promotion des Exportations** sera crée, et sera épaulé dans sa tâche par un réseau dense de conseillers économiques et commerciaux à détacher auprès de nos ambassades. Un **Conseil Supérieur des Exportateurs** groupera les exportateurs et l'ensemble des responsables départementaux aux fins de mettre au point la stratégie nationale à suivre dans ce domaine et à coordonner en permanence les actions.

Enfin sera instituée une **carte d'exportateur** qui facilitera la tâche des professionnels.

— L'accueil des touristes dans notre pays sera amélioré et les capacités d'hébergement augmentées de manière à satisfaire la demande potentielle. Les moyens d'animation seront mis en place.

— La politique d'émigration sera poursuivie dans le cadre des conventions de main-d'œuvre, permettant ainsi aux émigrants de jouir de garanties de salaires et d'avantages sociaux dans le cadre des contrats collectifs ou individuels passés avec les employeurs.

Pour réaliser des gains par l'exportation, il est nécessaire aussi d'appliquer une politique commerciale et d'investissement étranger direct visant

à développer au Maroc des activités de taille suffisamment grande et permettant l'exportation de facteurs de production marocains. Aussi, les associations avec des firmes étrangères exportatrices, donnant accès aux méthodes modernes de gestion et au progrès technique seront encouragées ; de même, les entreprises étrangères exportatrices implantées dans le pays ou qui le seront dans l'avenir continueront de bénéficier des garanties que leur donne la législation en vigeur, mesures qui seront d'ailleurs refondues.

D'une manière plus générale, des «quasi-contrats» pourront être passés avec les industriels en conditionnant la protection nécessaire pour des industries naissantes, par l'**obligation d'exporter** dans un délai raisonnable.

Cette condition peut servir de principe pour la sélection des industries à protéger : seuls les industriels qui se trouvent en mesure d'exporter, pourraient réclamer de la protection. Ainsi, on peut espérer développer quelques industries exportatrices dont la taille serait suffisamment grande pour pouvoir écouler leurs produits sur les marchés extérieurs.

L'obligation d'exporter doit être instituée d'une manière juste, souple et égale et doit prendre en considération les exportations indirectes. Si, par exemple un producteur marocain vend à un autre producteur marocain un demi-produit destiné à être exporté après transformation, cette vente doit être comptée comme exportation. Cependant, pour ne pas entraver les exportations des industries transformatrices, il est nécessaire que leur approvisionnement en demi-produits par les fournisseurs marocains soit réalisé aux prix mondiaux.

En fin de compte, cette politique combinera la protection industrielle sélective et provisoire pour faire démarrer les industries nouvelles et la libéralisation des importations ou son équivalent pour donner aux industries de transformation destinées à l'exportation, accès aux demi-produits à bon marché.

Section B :

LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE REPARTITION DES FRUITS DE L'EXPANSION

La croissance économique passe par l'expansion de nos exportations, mais aussi par l'augmentation de la demande intérieure, car plusieurs branches de l'activité économique travaillent essentiellement pour le marché local.

L'accroissement du pouvoir d'achat des couches les plus défavorisées est donc une nécessité aussi bien économique que sociale. L'étude de l'évolution des consommations des différentes couches de la population au cours des dix dernières années a montré que l'écart entre les groupes les plus riches et les groupes les plus pauvres loin de se résorber du fait de l'expansion économique qu'a connue le pays, s'est, au contraire, accentué ; bien plus, si on prolonge les tendances observées dans le passé et en

l'absence de mécanismes de rééquilibrage, la disparité des revenus s'aggraverait durant le Plan.

On pourrait toutefois objecter, à juste titre d'ailleurs, que les populations les plus démunies sont aussi celles qui ont la propension à épargner la plus faible, en sorte que des mesures de réajustement de la répartition des fruits de l'expansion pourraient faire baisser le niveau déjà faible de l'épargne nationale et par là le taux de l'investissement et de manière concomittante le taux de la croissance générale de l'économie nationale. La répartition plus équitable des revenus apparaîtrait ainsi comme antinomique de la croissance économique.

Il apparaît à l'analyse que la réduction progressive des disparités de revenus ne nuit en aucune manière à la croissance économique, dans la mesure où la finalité même de la croissance est le développement économique et **social** donc **la promotion de l'homme.** Par ailleurs, l'épargne n'est pas une fin en soi, elle n'est profitable à l'ensemble de l'économie nationale que dans la mesure où elle s'investit dans des projets capables d'entraîner par leurs effets amont et aval une croissance économique ; or l'épargne marocaine qui est le fait des couches les plus favorisées de la population ne s'investit pas nécessairement dans des projets de ce genre, mais se tourne souvent vers la spéculation immobilière et la construction de maisons particulières, quand elle n'est pas stérilisée par la thésaurisation pure et simple.

L'objectif de répartition plus équitable des revenus sera poursuivi à travers un ensemble de mesures qui seront appliquées au cours des cinq années couvertes par le Plan. Elles peuvent se résumer dans les grandes lignes suivantes :

Dans le secteur agricole :

— La continuation de la réforme des structures agraires en permettant la distribution de superficies plus importantes donnant ainsi la possibilité aux petits cultivateurs disposant d'une exploitation non viable d'augmenter leurs capacités productives et de passer d'une économie de subsistance à une économie d'échange ;

— L'adoption d'une législation sur les baux ruraux favorisant les exploitants. Un contrat-type conférera au fermier le droit à l'occupation stable de la terre, et au bénéfice des fruits de son travail ;

— La fourniture de crédit, de machines et d'outils agricoles aux petits exploitants ;

— L'action sur les coûts des facteurs de production et les prix à la production.

Dans le secteur industriel et commercial :

— La libération de l'économie nationale de l'emprise étrangère, particu-

lièrement forte dans certains secteurs ou elle n'effectue aucun investissement mais profite de rentes et de monopoles, passe par la marocanisation progressive et sélective du capital.

Cependant l'Etat veillera à ce que la marocanisation ne se fasse pas au bénéfice des seules catégories les plus riches de la population, elle servira comme instrument de redistribution plus équitable des revenus. La mise en œuvre des procédures et des mécanismes de nature à permettre la plus large participation des ouvriers aux bénéfices des entreprises marocanisées pourra être un moyen de rééquilibrage des disparités de revenu et de justice sociale. Cet objectif sera réalisé au moyen de mise en vente auprès de petits épargnants nationaux des actions des sociétés étrangères, ce qui pourra servir à collecter l'épargne disponible, mais pourra également donner des revenus supplémentaires aux familles ayant un petit budget. Des mesures adéquates permettront enfin d'apporter à ces dernières et en particulier aux jeunes ayant les qualifications requises, les moyens de financement nécessaires à leur participation souhaitée et ce sous forme de crédits gérés par une institution spécialisée.

Dans ce même ordre d'idées, la marocanisation des petits emplois dans le commerce et l'industrie devra obéir à une législation rigoureuse afin de permettre aux jeunes gens et jeunes filles,souvent supports de famille, de trouver un emploi dans des branches pour lesquelles ils ont été formés.

Dans le domaine de la fiscalité :

— Le système fiscal en vigueur peut être considéré comme satisfaisant du point de vue des recettes brutes puisqu'il permet de prélever 20% environ de la P. I. B. Cependant, l'aspect qualitatif de ce système n'est pas équitable puisque les impôts directs n'y représentent que moins de 20%, tandis que les impôts indirects et taxes à la consommation atteignent 45% du total.

Des efforts seront faits en vue d'améliorer la productivité des impôts directs et d'œuvrer en faveur d'une équité sociale par l'impôt, et ce tout en favorisant les activités jugées essentielles au développement économique, notamment les industries exportatrices.

Le but visé est de simplifier le système fiscal afin d'aboutir à un impôt général sur le revenu. L'utilisation de moyens modernes et le rassemblement de tous les revenus touchés par un même contribuable doivent faciliter l'application d'une telle réforme.

1) **Impôts directs** : Le regroupement des multiples impôts directs, de leurs taux et assiettes est indispensable, ils pourront être rassemblés progressivement en 2 catégories :

— Un impôt sur les revenus des personnes physiques. La contribution complémentaire créée en 1972 a ouvert cette voie ;

— Un impôt sur les sociétés qui remplacerait l'I.B.P. actuellement en vigueur. Les taux seraient différenciés entre les sociétés commerciales de service et les sociétés de production.

Une surtaxe pourrait être appliquée sur les bénéfices distribués (les personnes physiques pouvant déduire tout ou partie de cette surtaxe de l'impôt sur leurs revenus). Cet impôt devra s'appliquer sur les bénéfices réels.

Au titre des sociétés, il convient de soulever le problème posé par l'impôt des patentes. Cet impôt est en effet assez vétuste, et voit un de ses éléments basé sur le nombre d'ouvriers employés par les entreprises auxquelles il s'applique. Cette situation va à l'encontre de la politique de la création des emplois qui est préconisée. Aussi, faudra-t-il envisager la suppression de cette partie, et éventuellement la refonte de l'impôt des patentes dans l'impôt sur le revenu des sociétés.

— L'impôt agricole sera réaménagé en vue d'une amélioration de son rendement. Seuls les 20.000 contribuables les plus importants continueront à payer l'impôt, tandis que 180.000 environ en seront exemptés.

— Par ailleurs, les sociétés agricoles seront soumises à l'impôt sur les sociétés.

— La taxe urbaine devra être transformée en un impôt foncier dont l'assiette sera élargie. Les taux sont actuellement uniformes, on devra envisager l'introduction de taux progressifs, avec exonération pour les petites tranches.

2) **Impôts indirects :**

— Une différenciation plus grande encore devra être introduite en ce qui concerne les taux portant sur les produits de consommation selon qu'ils s'appliquent à des produits de luxe ou à des produits de grande consommation.

— La taxe sur les produits et services pourrait être réorganisée en un système de taxe sur la valeur ajoutée afin d'éviter que les répercussions sur le prix de vente final ne lèsent les consommateurs.

Dans le domaine des prix et de la commercialisation :

— Une action énergique sera menée contre les monopoles et oligopoles et les intermédiaires en agissant sur les divers éléments qui grèvent les prix à la consommation et freinent le développement du commerce de certains produits agricoles.

— Un développement rationnel des moyens de transformation et de stockage sera poursuivi dans les zones de production, plus particulièrement en ce qui concerne le lait, les céréales et l'huile d'olive qui intéressent en premier lieu les petits agriculteurs.

— La politique actuelle des prix et de règlementation des marges commerciales sera revisée de manière à sauvegarder le pouvoir d'achat des couches les plus pauvres de la population tout en permettant de rénumérer convenablement la production.

Dans le domaine socio-éducatif :

— Alors que dans le Plan 1968-1972, les crédits réservés à la Santé, à la Jeunesse et aux Sports, à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et des Cadres étaient de 596 millions de DH, c'est un crédit de 2,12 milliards de DH qui est consacré à ces actions, soit trois fois et demi plus.

— Une telle politique vise à mettre à la portée de la majorité de la population les services publics les plus aptes à améliorer son niveau sanitaire et culturel.

— De même, un vaste programme d'habitat sera réalisé au cours du quinquennat permettant de mobiliser l'épargne locale et de répondre aux besoins en logement dont le coût entre pour une part importante dans le budget des familles les plus pauvres.

Dans le domaine de la régionalisation :

— La régionalisation des programmes tels qu'ils ont été préparés a démontré la nécessité urgente de prévoir des programmes régionaux spéciaux aptes à atténuer les inégalités dans l'intensité de l'investissement dont souffrent certaines provinces. La mise en application de ces programmes se fera dans le cadre plus général de la répartition plus équitable des fruits de l'expansion. Autrement dit, les programmes régionaux spéciaux qui seront réalisés dans les provinces les plus déshéritées devront toucher en priorité les couches les plus défavorisées et non pas profiter aux catégories les plus riches de ces mêmes provinces, sinon, on aboutirait à subventionner les catégories les plus riches dans les provinces les plus pauvres par les couches les plus pauvres des provinces les plus riches. Un tel écueil ne pourra être évité que par le choix des actions à entreprendre et par l'évaluation préalable de l'impact social des actions et programmes à entreprendre.

Dans le domaine de l'emploi et de la monnaie :

— D'une manière plus générale, l'objectif de répartition plus équitable des revenus sera poursuivi à travers tous les projets qui seront mis en chantier durant le quinquennat ; on recherchera à travers l'exécution des projets, l'impact social et les bénéficiaires directs ou indirects des effets des projets.

— La création du maximum d'emplois sera un des instruments les plus efficaces de cette politique.

CHAPITRE V

ORIENTATIONS SECTORIELLES

Plus que des priorités sectorielles, il a été recherché au niveau de chaque grand secteur qui reste souvent assez général, quels sont les sous-secteurs où une action efficace pourrait intervenir dans le moyen terme en vue d'assurer la réalisation d'une croissance économique plus rapide et d'une répartition des revenus plus équitable.

Section A :

LA PRODUCTION AGRICOLE

La production agricole constitue un facteur déterminant dans l'économie nationale et continuera de jouer, pendant plusieurs années encore, un rôle de premier ordre, par ses effets entrainants sur l'ensemble des secteurs d'activité économique et sur le système monétaire et financier .

Ainsi les efforts publics se déploieront autour de trois axes principaux dans ce secteur :

1 . Les investissements consentis dans les zones irriguées seront destinés en priorité à l'absorption du double décalage existant :

— entre l'équipement en canaux d'irrigation et la mise en valeur agricole et,

— entre la construction de nouveaux ouvrages hydro-agricoles et l'équipement des nouvelles superficies devant être irriguées.

La réduction de ce double décalage permettra l'augmentation de la production moyennant un cœfficient marginal du capital plus faible.

2. Mais si l'action dans les zones irriguées peut effectivement stimuler la production agricole destinée à l'exportation, l'agriculture traditionnelle continuera de représenter un facteur dominant dans le paysage rural marocain, elle continuera d'intéresser les principales spéculations céréalières. Une réforme importante interviendra dans ce domaine par la récupération réalisée des terres de colonisation privée, et leur redistribution en vue d'assurer une meilleure structure de la propriété rurale dans le pays sans pour autant négliger l'impératif d'accroissement de la production agricole. D'une manière plus générale, l'Etat par une politique de distribution de terre dans le cadre de la Réforme Agraire, accentuera ses interventions en vue d'une restructuration foncière, mais il veillera par les mesures appropriées à ce que cette restructuration ne se fasse en aucune façon au détriment de la production.

Pour ce faire, on s'en tiendra à l'arsenal juridique existant mais en introduisant toutefois des aménagements susceptibles de favoriser la création d'exploitations viables et de décongestionner le petit melk.

3. L'élevage constitue le troisième axe de la politique agricole et représente un appoint décisif dans le budget de l'agriculteur quand il ne constitue pas la seule ressource de certaines régions du pays. L'action qui sera menée dans ce domaine visera l'amélioration générale de la santé animale et la mise en place des instruments de l'amélioration génétique. Elle sera doublée par une action de collecte et de commercialisation de la production animale.

Section B :

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'industrialisation du pays est devenu un impératif national. Les progrès du secteur agricole restent partout dans le monde relativement plus lents que ceux de l'industrie. Car l'agriculture souffre de limitations structurelles tenant au climat et au sol qui ne constituent pas des contraintes pour le développement industriel.

Le secteur industriel a été laissé jusqu'ici aux mains du secteur privé, encouragé par l'Etat en vue d'en assurer le développement, les pouvoirs publics ne se départissant que rarement du rôle d'incitateur, sauf dans les secteurs où la défaillance ou le désintérêt des entrepreneurs individuels sont manifestes.

Durant le quinquennat 1973-1977, l'Etat interviendra de manière plus décisive en tant que promoteur et entrepreneur par le biais de l'**Office de Développement Industriel** mais il veillera à faire participer à ses projets aussi bien le capital national qu'étranger désireux d'associer ses efforts à ceux de l'Etat pour assurer une croissance rapide de l'industrie dans notre pays.

Les mesures d'encouragement aux investisseurs et plus spécialement à ceux parmi eux qui exportent, seront prises et appliquées.

Dans le domaine énergétique, eu égard à l'importance stratégique de ce secteur qui conditionne largement toute la politique de développement industriel, il sera recherché dans le quinquennat :

— une diversification des sources d'approvisionnement en énergie pour faire face aux besoins en augmentation constante.

— l'intensification des recherches et notamment dans le domaine des hydrocarbures.

— une politique nationale des moyens de raffinage et de distribution des produits pétroliers.

Section C :

LA FORMATION DES CADRES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Elles constituent pour toutes les actions publiques ou privées un préalable et une condition de réussite, mais l'action dans ce domaine est indissociable de la politique nationale de l'enseignement. Les orientations qui seront suivies dans ce domaine s'articulent autour de trois points essentiels :

1. L'accroissement des nouveaux inscrits dans l'enseignement primaire, l'amélioration des méthodes d'enseignement et le perfectionnement des maîtres. Que l'on considère le point de vue social ou économique, l'effort principal doit porter sur l'acquisition des éléments de base et l'institution au niveau de la dernière année de l'école primaire de leçons de préparation à la vie active.

2. L'orientation du plus grand nombre possible d'élèves du secondaire vers les études et les emplois techniques dont le besoin se fait sentir à tous les niveaux. Par ailleurs, la récupération des élèves n'ayant pu terminer leurs études secondaires s'organisera dans le cadre de centres et d'écoles de formation technique spécialisés et ce à tous les niveaux pour couvrir les besoins particulièrement importants des différents secteurs de l'activité économique et sociale.

3. Une politique de formation professionnelle tendant à une mise en valeur maximale des ressources humaines.

4. L'encouragement et la multiplication des instituts spécialisés rattachés aux différents départements ministériels, sous condition de l'élargissement de leur champ d'action aux différents secteurs privés concernés. Par ailleurs, la formation des cadres universitaires sera intensifiée compte tenu de l'accroissement des ressources mais dans une optique d'adaptation aux besoins de l'économie.

Section D :

LE TOURISME

L'Industrie touristique continuera de jouer un rôle primordial dans l'économie du pays, d'autant plus que le secteur privé a pris la relève de l'effort promotionnel du secteur public, dans ce domaine.

Le rôle de l'Etat dans ce secteur consistera à continuer son action promotionnelle dans les zones touristiques qui n'intéressent pas encore le secteur privé, en particulier le Grand Sud marocain. Par ailleurs, la politique d'encouragement aux équipements hôteliers sera poursuivie de même que sera assuré un environnement touristique par l'animation et l'organisation de la profession.

Section E :

L'EMPLOI

La politique de l'emploi n'est, en fait, qu'un aspect particulier de la politique plus générale des revenus ; la création d'emplois nouveaux permet d'assurer à des populations non employées ou sous-employées des sources de revenus nouvelles ou complémentaires. Les différents programmes qui seront mis en application durant le quinquennat 1973-1977 visent à créer des emplois nouveaux en vue de réduire le chômage et le sous-emploi.

Il est cependant indispensable d'utiliser dans l'exécution de nos programmes d'action la technologie la plus adaptée aux ressources les plus abondantes dans le pays.

L'utilisation de techniques de moindre intensité capitalistique ne signifie pas l'abandon de techniques modernes mais l'utilisation de la combinaison Travail-Capital la moins onéreuse.

La politique en matière d'emploi consiste également à retenir la production de biens qui nécessitent une forte proportion de main-d'œuvre permettant de donner des revenus à une grande partie de la population et à exporter vers nos partenaires commerciaux étrangers les biens qu'ils ne peuvent justement pas produire à un coût inférieur au nôtre.

La prise en compte de l'impératif de création du maximum d'emplois nécessitera durant tout le quinquennat l'analyse des différentes mesures proposées en vue d'étudier leur compatibilité avec cet impératif. La politique de **planification familiale** sera également poursuivie et des campagnes d'information seront menées afin d'expliquer les possibilités que présente la science dans ce domaine, dans le cadre et le respect des principes fondamentaux de notre société et dans le respect de la liberté des couples. En effet, quels que soient les efforts dans le domaine économique et social la planification familiale demeurera indispensable.

Section F :

LA POLITIQUE SOCIALE

L'orientation retenue dans ce domaine vise avant tout à donner aux activités sociales la place qui leur revient dans l'action de l'Etat. Ce qui se traduira certes par une importante augmentation des budgets d'investissement et de fonctionnement, mais cette augmentation sera insuffisante pour atteindre les objectifs escomptés si par ailleurs elle ne s'accompagnait pas de mesures et réformes appropriées et d'importants efforts en matière de formation des cadres.

La Santé Publique verra la mise en place d'un encadrement médical et paramédical plus dense grâce aux efforts de formation entrepris durant les derniers Plans ; efforts qui seront d'ailleurs poursuivis et intensifiés.

Ceci permettra selon un plan cohérent d'urgences et de priorités d'étendre les réseaux de prévention et de cure dans le cadre d'une politique de régionalisation.

En matière d'habitat, les efforts qui seront entrepris durant le Plan, tant pour l'habitat urbain que rural, sont sans commune mesure avec les réalisations effectuées durant les Plans précédents. Il s'agira de mettre en place les équipements et les institutions susceptibles de faciliter l'accès au logement aux diverses couches de la population, selon les moyens dont elles disposent et l'aide de l'Etat. Une attention spéciale sera réservée dans ce programme à la lutte contre les bidonvilles.

En matière de jeunesse et sports, le quinquennat 1973-1977 verra l'organisation des activités des jeunes se développer dans un cadre coordonné, compte tenu des complémentarités existantes entre les diverses activités d'enseignement de culture et de loisirs. Il sera recherché par ailleurs une participation des jeunes à la gestion des maisons de jeunes. La lutte contre la délinquence juvénile sera orientée davantage vers la réinsertion des jeunes délinquants dans les secteurs économiques ; la promotion féminine inculquera une formation professionnelle aux jeunes filles afin de leur permettre une insertion plus rapide dans les circuits productifs.

Le développement des équipements sportifs sera intensifié dans le cadre cadre d'une véritable politique de sports de masse consistant en un recrutement plus large et touchant les différentes disciplines. Ce large recrutement permettra de dégager des élites capables de participer aux compétitions internationales et de représenter dignement leur pays.

Section G :

LA REGIONALISATION

L'une des composantes essentielles du Plan 1973-1977 et qui constitue l'une des innovations les plus importantes dans sa conception est certainement l'introduction d'une politique de développement régional, en particulier par la prise en compte des multiples caractéristiques démographiques, économiques et sociales de chacune des sept régions économiques constituant le Royaume.

La préparation du Plan s'est d'ailleurs faite tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale dans le cadre des travaux des Assemblées Régionales Consultatives créées par le Dahir du 16 Juin 1971.

Cette innovation constitue un progrès décisif dans les méthodes de planification car elle a permis d'associer les techniciens des services extérieurs, les représentants élus de la population et les autorités locales à l'établissement d'un véritable Plan de développement régional. Un facteur particulièrement remarquable a été la collaboration qui s'est établie dès le début entre les représentants des différentes provinces au sein de l'Assem-

blée Régionale Consultative ; d'ores et déjà de nombreux projets présentés revêtent un aspect plus régional que provincial et il est essentiel que s'établisse une coordination des efforts entre les différentes provinces.

Par ailleurs, le gouverneur, à l'échelle de chaque province, aura un rôle plus important de coordination des différents services extérieurs et de responsabilité dans l'exécution des projets retenus et localisés dans sa province.

La pratique de la régionalisation est de nature à accélérer l'exécution des différents projets et en permettant de lever les difficultés qui pourraient s'opposer à leur exécution.

La politique de régionalisation vise donc à travers ces différentes mesures entre autres objectifs :

— à susciter l'intérêt et la participation des populations à l'exécution du Plan en les informant à l'avance des projets proposés par l'administration centrale et en prenant en compte leurs suggestions et les projets qu'elles pourraient proposer ;

— à réduire les disparités dans le développement entre les régions. Cette politique entre dans le cadre général de la répartition plus équitable des fruits de la croissance économique, les mesures qui seront prises ne consisteront pas en un freinage du développement effectif de certaines régions au bénéfice d'autres régions plus attardées, **car aucune région au Maroc, même celle de Casablanca n'est suffisamment développée,** mais en une orientation des investissements publics vers les régions les plus défavorisées. Les autres régions pourront recourir davantage aux investissements privés et à leurs ressources propres.

Par ailleurs, des programmes spéciaux de développement régional financés sur des crédits spéciaux seront réservés aux régions et provinces les plus déshéritées.

En outre on veillera à la promotion, après des études approfondies, de **sociétés de développement régional, ainsi que d'une société nationale de développement régional.** De même l'Etat encouragera la promotion à l'échelle des régions, de **sociétés privées d'investissements,** en vue d'engager, plus résolument les initiatives privées locales, dans le développement économique des régions.

Le but à long terme, de cette politique est de susciter la **naissance** de nouveaux pôles de développement et notamment dans **l'Oriental** et dans le Souss et ce dans le cadre d'un aménagement rationnel et volontaire du territoire.

Section H :

L'ADMINISTRATION

La Réforme de l'Administration est l'une des actions prioritaires à entreprendre au cours de la période quinquennale 1973-1977. En effet,

eu égard au rôle que l'Administration joue dans le développement d'une manière directe ou indirecte, aucun programme de développement ne saurait atteindre ses objectifs si l'Administration est déficiente. Qu'il s'agisse de la Fonction Publique, des structures ou des procédures, des transformations importantes devront être opérées afin que l'administration puisse fonctionner dans les meilleures conditions d'efficacité et de productivité.

Construire une Administration moderne, saine, efficace, capable de jouer, et au moindre coût, les fonctions qui lui incombent envers la collectivité, tel est l'objectif fondamental dont la réalisation constituera la condition de la réussite des efforts de l'Etat en matière de développement.

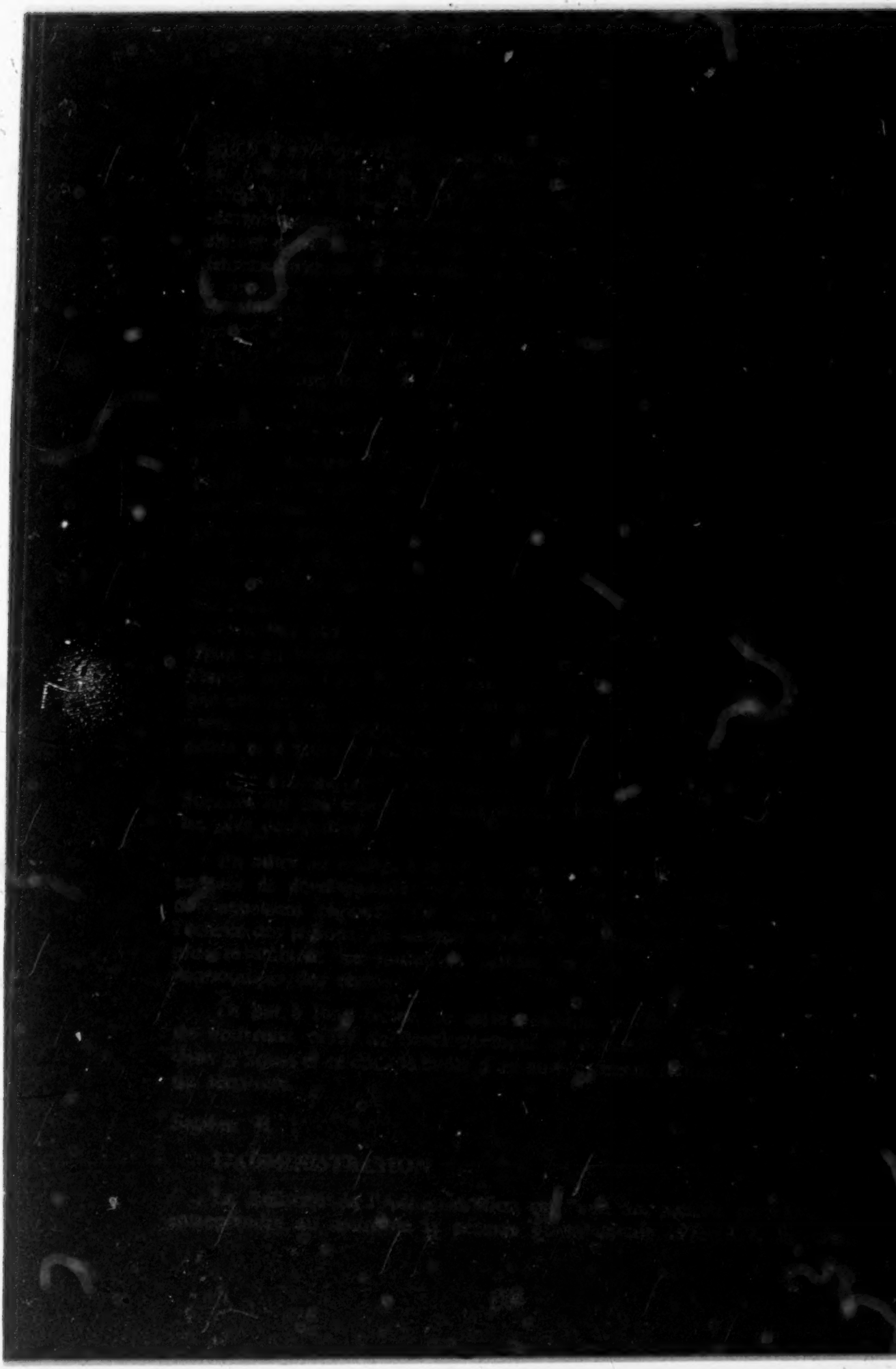

CHAPITRE VI

OBJECTIFS CHIFFRES ET EQUILIBRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Les orientations qui viennent d'être évoquées dans les précédents chapitres doivent se traduire en objectifs chiffrés, de manière à pouvoir suivre, à travers leur mesure, la réalisation de la politique tracée.

Ces objectifs chiffrés dont la cohérence est assurée, doivent s'inscrire dans un ensemble équilibré, de manière à éviter des actions disparates qui peuvent devenir contradictoires. Ils s'inscrivent donc dans des équilibres globaux économiques et sociaux à moyen comme à long terme.

Section A :

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET PERSPECTIVES A LONG TERME

L'analyse des perspectives démographiques sur une longue période est indispensable pour l'étude du développement économique à long terme, car les caractéristiques de la population évoluent très lentement et par là les répercussions économiques de l'évolution démographique sont prévisibles avec une bonne approximation.

Ainsi la population qui atteindra l'âge adulte en 1990 est déjà née ou le sera avant le milieu du Plan Quinquennal 1973-1977 et les mesures à prendre, en matière d'emploi ou d'habitat, et, d'une manière plus générale concernant la qualité de la vie en 1990, doivent l'être en cours de ce Plan. L'importance des charges incombant aux familles et au pays dans son ensemble pour l'entretien, les soins et l'éducation des jeunes, constitue une donnée décisive dans l'arbitrage entre le présent et le futur, entre les sacrifices que peuvent consentir les générations actuelles et ceux que devront consentir celles qui viennent.

Dans ce cadre, plusieurs études ont été menées selon des méthodologies différentes, mais qui prenaient toujours pour base l'évolution de la population.

A) **L'évolution quantitative de la population** : En suivant le rythme constaté dans le passé de la croissance démographique, et moyennant certaines hypothèses qui seront explicitées plus loin, qui se rapportent à l'évolution normale des groupements humains, le Maroc compterait environ une population de **35 millions d'habitants** à la fin de ce siècle.

L'évolution dans le temps pourrait être la suivante :

en Milliers

1971	15.379
1978	18.914
1985	23.262
1992	28.609
1999	35 185

Les hypothèses de base portent sur :

— une diminution naturelle de la mortalité du fait d'un ensemble de fecteurs médico-sanitaires, socio-économiques et culturels.

— une augmentation de l'espérance de vié à la naissance, une fécondité en baisse normale du fait des progrès culturels, des changements sociaux, des modifications de mentalité.

Cette première esquisse n'intègre pas les résultats probables d'une politique plus active en matière de population tendant à agir sur le niveau de fécondité. Si tel est le cas, et les calculs faits en démontrent la nécessité quels que soient les efforts à consentir en matière de production, les perspectives avancées se trouveraient modifiées du fait d'une diminution relative du taux d'accroissement de la population. Mais cette influence ne se ferait sentir de manière sensible qu'au delà des années 90. La population du Maroc n'atteindrait qu'environ 32 millions d'habitants à la fin du siècle, selon le cheminement suivant :

en Milliers

1971	15.379
1978	18.860
1985	22.905
1992	27.133
1999	32.569

B) **Population active** : La population active évoluera selon les deux hypothèses précédentes de manière divergente à partir des années 90 seulement, pour les raisons avancées plus haut.

POPULATION ACTIVE

en Milliers

Années	Fécondité en baisse normale	en % de la population	Fécondité en baisse provoquée	en % de la population
1971	7.450	49,3	7.450	49,3
1978	9.830	51,8	9.830	52,1
1985	12.555	53,4	12.555	54,8
1990	14.770	54,0	14.720	56,8

Avant cette période, les besoins en emploi seront les mêmes dans les deux hypothèses, mais la charge familiale et sociale sera légèrement moins forte dans la seconde hypothèse.

C) **Evolution économique à long terme** : L'évolution économique à long terme est plus difficile à cerner que la croissance démographique du fait des changements dans le rythme de croissance dûs à des facteurs imprévisibles, aussi bien naturels que découlant de la volonté des hommes (aléas climatiques, progrès technologiques, décisions économiques etc...). Dans ce domaine beaucoup plus que des prévisions de croissance, ce sont des schémas de développement basés sur un modèle permettant de mettre en regard les différentes composantes de la croissance qui sont établis.

C'est ainsi que les premières études faites en 1965 au Maroc dans ce domaine avaient retenu comme hypothèse de croissance probable à long terme 3,75% par an en moyenne après avoir éliminé les taux supérieurs comme peu réalistes; or depuis 1966, l'économie marocaine croit à un rythme compris entre 4,6 et 5,6% par an en moyenne.

Dès lors, toutes les conclusions des projections 1985 doivent être révisées. Ces constatations ramènent à une plus juste appréciation des limites des prospectives surtout dans un pays où les informations statistiques de base restent insuffisantes ou incomplètes malgré les importants efforts accomplis.

Mais, les projections à long terme, à condition d'être utilisées avec circonspection, s'avèrent être un important révélateur des problèmes fondamentaux de la société et des blocages de son développement.

Ainsi dans l'hypothèse d'un prolongement de l'effort de croissance réalisé au cours des années récentes et de son renforcement, une esquisse a été effectuée sur la base d'un taux de croissance à long terme (1973-1990) d'environ 7%.

Le secteur primaire a évolué durant les dernières années à un rythme élevé dû à des conditions climatiques exceptionnelles, mais il est difficile de retenir un taux de croissance supérieur, étant donné les limitations inhérentes à ce secteur et plus particulièrement au poids de l'agriculture traditionnelle y compris l'élevage. C'est donc un taux de croissance de l'ordre de 3,8% qui est retenu sur le long terme. Ce qui réduit naturellement la part de ce secteur dans l'ensemble de l'économie.

Mais dès lors que la croissance de cet important secteur est connue, il s'en suit que l'effort demandé aux autres secteurs est nettement plus important, comme il ressort du tableau ci-après :

TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME

en prix constants 1969

	1973-1990
Secteur Primaire	3,8 %
Secteur Secondaire	7,6 %
Secteur Tertiaire	7,4 %
TOTAL :	6,8 %

L'effort demandé au secteur secondaire et plus particulièrement à l'industrie est important, ces taux indiquent d'ailleurs l'orientation à suivre en matière de choix des secteurs moteurs de l'économie.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, son évolution est induite par celle des autres secteurs, en effet, le commerce comme les transports et les autres services sont tributaires des autres secteurs, cependant sa croissance a un rythme supérieur à celui de la Production Intérieure Brute (PIB), lui donnera une part plus grande dans la structure générale de l'économie, au terme de la période considérée, ce qui est une évolution normale de l'économie.

Les échanges avec l'extérieur vont progresser à un rythme nettement plus élevé que par le passé, pour deux raisons principales :

D'une part, les capacités de production de nos industries non utilisées à moyen terme ne pourront pas répondre à long terme à une croissance économique de cette importance. Il faudra donc ajouter au renouvellement normal des biens d'équipement, l'achat à l'extérieur de nouveaux matériels de production. Les importations connaîtront une croissance de 9% par an en moyenne.

D'autre part, la production nationale ne pourrait pas maintenir un rythme de croissance élevé sans se tourner vers le marché extérieur à moyen terme, comme à long terme, les exportations augmenteront plus vite que la Production Intérieure Brute (7,5%) et ceci du fait de l'expansion attendue des produits manufacturés.

D) **La Consommation intérieure** pourrait croître au rythme de 6% par an en moyenne, mais du fait d'une croissance moins importante de la population, dans le cas d'une baisse provoquée de la fécondité, la consommation par tête d'habitant serait supérieure au taux enregistré dans le passé et ceci plus particulièrement après le quinquennat 1973-1977.

Cette évolution favorable ne peut se faire automatiquement au bénéfice de toutes les couches sociales, il est indispensable que des mesures particulières soient prises pour veiller au maintien d'un certain équilibre dans la répartition des Richesses et des Revenus.

En effet, la stricte continuation des politiques suivies dans le passé peut conduire à une concentration plus grande des revenus et à une polarisation sociale plus accentuée, la simple continuation du passé aboutirait à la situation où les écarts de consommation entre les 5% les plus riches et les 50% les plus pauvres seraient dans le rapport de :

1 à 24 à la fin de la décennie 80

et de 1 à 45 à la fin de la décennie 90

Ces écarts peuvent paraître relever de l'imagination, or il existe dans certains pays sous-développés des écarts de cet ordre, c'est ce qui ressort d'une étude portant sur 39 pays en voie de développement ; dans huit pays le revenu des 5% les plus riches est 30 fois supérieur à celui des 40%les plus pauvres tandis qu'il est 15 fois supérieur dans 16 autres pays.

Les mesures susceptibles de pallier à ces disparités sociales sont de plusieurs ordres. Certaines ne portent leurs fruits qu'à long terme (planification familiale, éducation et formation, recherche du plein emploi, aménagement du territoire etc...), d'autres ont des effets à moyen et à court terme (aménagement de la fiscalité, lois sociales, politique d'émigration, programme alimentaire etc...).

Ces deux types de mesures doivent être conjuguées en vue d'obtenir des résultats.

E) **L'investissement** brut augmentera à un rythme de 10% ce qui nécessitera le maintien d'un effort important après le quinquennat 1973-1977. Cet investissement correspond à la mise en place des équipements nécessaires pour répondre à l'accroissement prévu de la production industrielle, de l'habitat appelé à augmenter parallèlement à l'urbanisation.

Le cœfficient de capital implicite retenu dans les projections à long terme pour la période post-quinquennale 1978-1990 est de 3, quelque peu supérieur au taux constaté dans le passé.

L'augmentation relative de ce taux, dans l'avenir, revient principalement à l'importance de l'investissement social. Cette orientation correspond à ce qui a été constaté dans plusieurs autres pays ayant connu un modèle de développement proche du nôtre.

Conjointement à l'augmentation du cœfficient de capital, il est prévu un accroissement rapide du taux d'investissement en vue de le porter au niveau de 25% et plus.

F) **Les problèmes de financement** : Au cours des années à venir, des changements importants doivent intervenir dans la structure du système fiscal, mais comme il est difficile d'évaluer à **long terme** l'impact de la fiscalité, il a été retenu des cœfficients d'élasticité par rapport à la Production Intérieure Brute équivalents à ceux constatés dans le passé. Ceci implique que les recettes ordinaires augmentent à un taux annuel de 11% et représentent 25% de la P.I.B. en fin de période.

Conclusion :

Ces perspectives à long terme découlent d'un ensemble de travaux non encore entièrement achevés, elles seront très probablement révisées en hausse, compte tenu de la dernière esquisse retenue pour le développement à moyen terme.

Section B :

EQUILIBRE GLOBAL ECONOMIQUE A MOYEN TERME

Les travaux de projection pour les années 1973 et 1977 ont été réalisés sur la base des Comptes de la Nation de l'année 1969 : toutefois, certaines corrections ont dû être portées aux chiffres déjà publiés pour tenir compte des dernières informations dont nous disposons sur le compte agricole. De même la sous branche : «Activités annexes de l'Agriculture» qui comprend avant tout les activités de conditionnement et de stockage a été agregée aux activités commerciales. Il s'avère que celle-là occupe une place moins importante que ne le laissaient supposer les travaux effectués jusqu'ici.

C'est également à la suite d'enquêtes et de recensements récents portant sur les autres secteurs tels que le recensement général de la population et de l'habitat de 1971, l'enquête sur l'Industrie et l'Artisanat de 1970, l'enquête sur les dépenses des ménages marocains (1970-1971) etc..., qu'il a été possible de dresser un équilibre des ressources et emplois pour les secteurs secondaire et tertiaire

L'année 1969 a été choisie comme **année de base** des projections car elle a été considérée comme assez représentative de l'évolution économique du pays ; par ailleurs, elle constitue l'année pour laquelle on dispose d'un maximum d'informations statistiques. Par la suite, les projections sur 1973 et 1977 ont été faites sur la base des prix 1969.

Les résultats des projections effectuées pour les différentes grandeurs macro-économiques sont consignés dans les tableaux relatifs aux Emplois et Ressources présentés ci-après :

TABLEAU GENERAL DES EMPLOIS ET RESSOURCES
1969 — 1973 — 1977

Millions DH 1969

ACTIVITES	1969	1973	1977
Activités Primaires	3.269	3.643	4.201
Activités Secondaires	4.217	5.265	7.984
Activités Tertiaires	7.484	9.073	11.864
Production Intérieure Brute	**14.970**	**17.981**	**24.049**
Importations	3.005	3.821	5.208
Prises sur stocks	407	56	262
Total des Ressources	**18.382**	**21.858**	**29.519**
Exportations	2.609	2.891	4.219
Consommation des touristes	501	869	1.520
Consommation des Administrations	412	523	600
Consommation des ménages	12.279	14.613	17.670
Investissements	2.322	2.861	5.500
Augmentation des stocks	259	102	—
Total des Emplois	**18.382**	**21.858**	**29.519**

STRUCTURE DES EMPLOIS ET RESSOURCES
1969 — 1973 — 1977

En pourcentage

ACTIVITES	Structure des emplois et des ressources		
	1969	1973	1977
Activités Primaires	17,8	16,7	14,2
Activités Secondaires	22,9	24,1	27,0
Activités Tertiaires	40,7	41,5	40,2
Sous Total Production Intérieure Brute	**81,4**	**82,3**	**81,4**
Importations	16,4	17,5	17,6
Prises sur stocks	2,2	0,2	1,0
Total des Ressources	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Exportations	13,2	13,2	14,3
Consommation des touristes	2,7	4,0	5,1
Consommation des Administrations	2,3	2,4	2,0
Consommation des ménages	66,8	66,8	60,0
Investissements	12,6	13,1	18,6
Augmentation des stocks	1,4	0,5	—
Total des Emplois	**100,0**	**100,0**	**100,0**

TAUX DE CROISSANCE DES EMPLOIS ET RESSOURCES

ACTIVITES	Taux de croissance annuels en %	
	1969-1973	1973-1977
Activités Primaires	2,7	3,6
Activités Secondaires	5,7	11,0
Activités Tertiaires	4,9	6,9
Production Intérieure brute	4,7	7,5
Importations	6,2	8,0
Prises sur stocks	—	—
Total des Ressources	4,4	7,8
Exportations	2,6	10
Consommation des touristes	14,7	15
Consommation des Administrations	6,2	3,5
Consommation des ménages	4,5	4,8
Investissements	5,4	18,0
Augmentation des stocks	—	—
Total des Emplois	4,4	7,8

* *Les exportations de 1969 sont exceptionnellement élevées.*

A) **Production Intérieure Brute :**

Les perspectives de croissance présentées ici résultent d'un modèle de croissance **volontariste** de développement. Il ne s'agit plus de prolongation des tendances générales de l'économie, comme cela a été le cas dans les Plans précédents.

Ce modèle volontariste d'expansion consiste à accroître le rythme de la croissance au-delà de ce qu'il a été possible de réaliser jusqu'ici, en se fondant sur une politique claire **d'industrialisation tournée vers l'exportation,** sans se départir de la volonté permanente de procéder aux ajustements nécessaires de la répartition des fruits de cette expansion.

Il nécessite, par conséquent, un effort important et persévérant de la part de tous les agents économiques, de même qu'il se fonde sur une mobilisation générale de toutes les énergies et sur les sacrifices indispensables des plus nantis en faveur de ceux qui ont été moins favorisés jusqu'ici.

Le rythme annuel d'expansion fixé comme objectif pour la période couverte par le Plan est de **7,5% par an en moyenne, en termes réels.**

Ce rythme représente près de 2 points de plus que celui réalisé au cours du quinquennat précédent et près du double du taux de croissance enregistré sur la décennie 1962-1972. **C'est donc un changement de rytme radical qui ne pourra pas se réaliser sans des mutations et tensions économiques sociales, mais c'est le prix du décollage économique et du passage graduel d'une économie agricole à une économie semi -industielle .**

Ce taux de croissance est cependant sous tendu par des projets identifiés, quoique n'ayant pas tous atteint sur le plan de la préparation, le stade de la réalisation. Il tient compte des possibilités de financement des secteurs aussi bien privé que public, et n'entraîne aucun déséquilibre important de la Balance des Paiements, des finances publiques ou du système national de crédit, qui ne soit contrebalancé par une augmentation conséquente de l'activité économique et de l'emploi.

Il est donc le résultat, exprimé dans le cadre de la Comptabilité Nationale qui en vérifie la cohérence, des effets attendus des programmes d'action sectoriels retenus.

Il représente deux fois et demi le taux de la croissance démographique et pourra assurer, par conséquent, une augmentation substantielle du niveau de vie, à condition que l'expansion économique puisse profiter également aux couches les plus défavorisées de la population.

B) **Evolution sectorielle de l'économie :**

a) En fonction des objectifs de production retenus, le rythme de croissance des **activités primaires** se maintiendra au-dessus de 3,6% par an de 1973 à 1977. Mais les croissances par produits ou groupes de produits présentent une très grande diversité et inégalité. Pour faciliter l'analyse, on a regroupé des différents produits selon leur taux de croissance. Un premier ensemble croîtra à un rythme moitié moins élevé que la moyenne générale, il s'agit avant tout des céréales et, pour une faible part, du tabac, des raisins et de l'arganier. Cet ensemble représente 47,5% de la production agricole en 1973 et n'en fournira que 43% en fin de Plan, son taux moyen de croissance ne dépassera probablement pas 1,9% par an en moyenne. Les céréales seules constituent près de 60% de la production du secteur traditionnel en 1973 et 58% encore en 1977.

— Le second ensemble contient les productions de légumes, fruits et agrumes qui ont un taux de croissance voisin de la moyenne (3,6%).

Si l'on ajoute ces deux ensembles, on constate qu'ils représentent 85,5% de la production en 1973 et 81% en 1977.

— L'agriculture moderne constitue le troisième ensemble et augmentera au rythme de 5,1%.

Parmi les produits animaux, la production de viande de bœuf, celle de lait, de vollailles et d'œufs devraient croître à un rythme relativement satisfaisant (3,9%) à condition que les programmes d'élevage soient effectivement réalisés.

Quant à la pêche, les objectifs retenus sont élevés (5,2%), ils sont établis sur la base de prévisions prudentes en matière de développement de la conserverie mais sur des hypothèses résolument optimistes sur l'augmentation de la consommation locale de poisson frais.

Pour les bois d'œuvre, de mines et ceux destinés à la production de pâte à papier, une meilleure exploitation des ressources nationales doit permettre de faire croître rapidement la production qui reste modeste. Par contre, les autres produits forestiers traditionnels : liège, alfa, doum verront leur production diminuer au cours du quinquennat prochain. Les bois de chauffage de cuisine sont concurrencés par le gaz en bouteille et le mazout et par consèquent n'augmenteront que trés lentement.

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR PRIMAIRE 1973-77

BRANCHES D'ACTIVITE	Valeur ajoutée en Millions DH 1969		Taux de crois- annuels	Structure en %	
	1973	1977		1973	1977
11) Céréales, légumineuses, condiments	1.163	1.335	3,5	6,5	5,6
12) Cultures industrielles, oléagineux, tabac, plantes médicinales	179	146	8,3	1,0	1,0
13) Cultures maraichères, piments, épices, pl. sp.	428	495	3,7	2,4	2,1
14) Agrumes, fruits, olives, raisins	508	585	3,6	2,8	2,4
Total production agricole	**2.278**	**2.661**	**4,0**	**12,7**	**11,1**
15) Produits animaux	1.200	1.350	3,0	6,7	5,6
16) Produits de la forêt	106	118	2,7	0,6	0,5
17) Produits de la pêche	59	72	5,1	0,3	0,3
Total activités primaires	3.643	4.201	3,6	20,3	17,5
Production Intérieure Brute	**17.981**	**24.049**	**7,5**	**100,0**	**100,0**

b) Globalement, le rythme de croissance du **secteur secondaire** serait de 11% par an, en moyenne ; les entreprises artisanales évolueront dans cet ensemble à un rythme moins élevé soit 5,5% par an, en moyenne.

Ces rythmes de croissance nettement élevés aussi bien pour l'industrie que pour l'artisanat résultent de la politique résolument expansionniste, appuyée sur la promotion des exportations.

On peut distinguer deux groupes de branches, selon le taux de croissance :

— Le premier groupe enregistra un taux de croissance annuelle moyen supérieur à 12%. Il comprend deux types de branches : celles dont l'activité est orientée vers le marché local : bâtiment, travaux publics, et d'autres essentiellement tournées vers l'exportation : phosphates, chimie.

— Pour les premières, l'expansion est justifiée par le vaste programme d'équipement quinquennal prévu, pour la seconde catégorie, leur taux de croissance est fonction de leur programme d'exportation.

S'ajoutent à ces deux catégories dont l'activité traditionnelle est très clairement orientée, une catégorie qui jusqu'ici travaillait essentiellement pour le marché local, mais qui orientera son activité davantage vers les marchés extérieurs ; il s'agit des branches :

— matériaux de construction, céramique et verre ;

— matériel de transport dans le cadre de la sous-traitance ;

— bonneterie et confection qui connait une augmentation remarquable de ses exportations ;

— métaux, biens de consommation.

— Le deuxième groupe d'activités comprend les branches dont le taux de croissance est inférieur à la moyenne générale. Dans cette catégorie, les branches qui exportent traditionnellement sur le marché extérieur telles que les textiles, les minerais, verront le taux de croissance de leurs exportations s'élever de manière plus importante que celui de leur production.

Par ailleurs, certaines autres branches jusqu'ici faiblement tournées vers l'extérieur verront la structure de leur marché se modifier graduellement pour se tailler une place de choix sur le marché extérieur. Il s'agit des chaussures, du cuir, du papier et du carton etc...

c) **Pour le secteur tertiaire,** le taux de croissance sera voisin de 7%. Les activités tertiaires qui connaîtront une expansion particulièrement forte sont celles qui sont en relation avec l'industrie touristique, services 20%, transports 23%.

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR SECONDAIRE 1973—1977

BRANCHES D'ACTIVITE	Valeur ajoutée en Millions DH 1969		Taux de croissance annuels	Structure en %	
	1973	1977		1973	1977
2) Sucre, confiserie, thé, chocolat	247	341	8,4	1,4	1,4
3) Viandes, conserves et froid	249	302	4,9	1,4	1,3
4) Corps gras et produits laitiers	88	124	9,0	0,5	0,5
5) Graines et farines	190	236	5,6	1,0	1,0
6) Boissons et tabac	375	506	7,8	2,1	2,1
7) Energie et eau	698	971	8,6	3,9	4,0
8) Phosphates	518	891	14,5	2,9	3,7
9) Minerais	207	293	9,1	1,1	1,2
10) Matériaux de construction, céramique, verre	163	278	14,3	0,9	1,2
11) Bâtiment	347	612	15,2	1,9	2,5
12) Travaux Publics	351	650	16,6	1,9	2,7
13) Production sidérurgique et métaux non ferreux	—	23	—	—	0,1
14) Métaux, biens intermédiaires et d'équipement	291	441	11,0	1,6	1,8
15) Matriel de transport	136	238	15,0	0,8	1,0
16) Métaux, biens de consommation	72	114	12,2	0,4	0,5
17) Textiles	442	592	7,6	2,5	2,5
18) Bonneterie et confection	161	292	16,0	0,9	1,2
19) Cuir	87	119	8,1	0,5	0,5
20) Chaussures en cuir	102	138	7,8	0,6	0,6
21) Chimie	67	128	17,6	0,4	0,5
22) Parachimie et pharmacie	150	221	10,2	0,8	0,9
23) Caoutchouc, amiante	67	95	9,1	0,4	0,4
24) Papier et carton	148	238	12,6	0,8	1,0
25) Bois ameublement divers	109	141	6,6	0,6	0,6
Total activités secondaires	5.263	7.904	11,0	29,3	33,2
Production Intérieure Brute	17.981	24.049	7,5	100,0	100,0

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DU SECTEUR TERTIAIRE 1973—1977

BRANCHES D'ACTIVITE	Valeur ajoutée en Millions DH 1969		Taux de croissance annuels	Structure en %	
	1973	1977		1973	1977
26) Transports courants	579	738	6,3	3,2	3,0
26 bis) Transports de touristes	23	52	22,6	0,1	0,2
27) Services courants	1.831	2.427	7,3	10,2	10,1
27 bis) Services touristes	292	601	19,8	1,6	2,5
28) Loyers	1.741	2.181	5,8	9,7	9,1
29) Commerce	4.607	5.865	6,2	25,6	24,4
Total activités tertiaires	9.073	11.864	6,9	50,4	49,3
Production Intérieure Brute	17.981	24.049	7,5	100,0	100,00

C) La Consommation des Ménages :

La consommation des ménages marocains augmentera de 4,8% par an, en moyenne, durant le quinquennat 1973-1977 ; mais compte tenu de l'accroissement de la population, le niveau de consommation par tête d'habitant évoluera au rythme de 1,8 à 2% par an, en moyenne, en termes réels soit à un taux double de celui prévu pour le dernier quinquennat et sensiblement égal à celui effectivement constaté durant la même période.

Le taux de croissance de la consommation des ménages marocains aurait pu être plus élevé si l'investissement nécessaire, pour la réalisation de l'objectif signalé plus haut, n'était pas aussi important. L'epargne nationale doit donc croître de façon substantielle pour assurer la réalisation des objectifs du Plan et elle sera le fruit des efforts intenses des couches les plus aptes à épargner, au bénéfice de l'économie nationale.

Ce taux de croissance de la consommation recouvre, toutefois, de fortes inégalités suivant qu'il s'agit de populations rurales ou urbaines, et des inégalités probablement plus fortes à l'intérieur de chacune de ces catégories suivant qu'il s'agit des couches les plus riches ou de celles qui le sont moins.

Cette évolution naturelle des différentes composantes de l'économie ne saurait être tolérée, car elle irait à l'encontre des orientations de la politique économique et sociale tracées plus haut. Aussi une redistribution

des fruits de l'expansion sera-t-elle indispensable, au cours de l'exécution du Plan. L'objectif dans ce domaine est de contenir l'écart de revenu actuellement constaté et de procéder graduellement à moyen et à long terme à son absorption. Sur le plan quantitatif, les différentes mesures exposées plus haut tendront à faire financer l'expansion économique par l'épargne des 10% des ménages les plus riches, au bénéfice des 50% les plus pauvres. En termes de consommation, les ménages dont la consommation moyenne excède les 13.000 DH par an en moyenne devront accepter de voir leur revenu se maintenir au même niveau durant le quinquennat, pour que les 50% dont la consommation est inférieure à 3.300 DH par an puissent voir leur revenu s'accroître de 3,8%. Les ménages restant pourront également voir leur revenu s'accroître mais dans une moindre mesure (1%).

Les écarts dans la consommation entre les différentes catégories sociales seront réduits par un glissement vers les revenus plus élevés d'autant plus rapide que le niveau de départ est plus faible.

REDUCTION DES ECARTS DE CONSOMMATION ENTRE 1971 et 1977

1971			1977		
Nombre de Ménages 1.000	Ménages %	Dépenses %	Nombre de Ménages 1.000	Ménages %	Depenses %
272	10,54	37,59	326	12,9	34,5
1.009	39,17	55,66	1.208	44,9	48,4
1.295	50,29	18,07	1.550	42,2	17,1
2.576	100	100	3.084	100	100

Un tel objectif nécessitera une réflexion continue, tout au long de l'exécution du Plan pour déceler derrière chaque mesure d'ordre économique ou sociale, notamment dans le domaine de la marocanisation, quelle est la catégorie de la population qui en profitera en priorité et de procéder aux ajustements nécessaires.

Quand à la structure de cette consommation, l'examen des dépenses tant de la population rurale qu'urbaine montre que les modifications qui se produiront d'ici 1977 seront relativement faibles. Les achats de produits alimentaires qui absorbent 51,3% du budget des familles en 1973 représenteront 48,4% en fin de période.

La part des dépenses consacrées à l'habitation, à l'eau et à l'énergie restera pratiquement stable au cours du quinquennat. Les dépenses d'habillement et d'achat d'autres produits manufacturés augmenteront leur part

dans le budget des familles, leur part passera ainsi de 19,8% à 20,4%.

Les transports et les services verront également leur part augmenter pour passer de 10,9 à 11,7%.

STRUCTURE DE LA CONSOMMATION DES MENAGES

en pourcentage

CATEGORIE DE BIENS	1973			1977		
	Ruraux	Urbains	Total	Ruraux	Urbains	Total
Alimentation	61,7	44,3	51,3	60,3	41,8	48,4
Energie — eau	1,5	5,7	4,0	1,4	6,0	4,3
Habitation	10,5	16,3	14,0	10,5	16,3	14,2
Habillement	13,6	10,2	11,6	14,3	11,0	12,2
Autres produits manufacturés	7,3	8,8	8,2	7,9	9,8	9,2
Transports	2,9	5,3	4,3	3,0	5,3	4,5
Services	2,5	9,4	6,6	2,6	9,8	7,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

D) **Les investissements :**

Pour déterminer le volume global des investissements privés, on a d'abord calculé les investissements indispensables à la réalisation des objectifs de production ; pour ce faire, il a fallu tenir compte des capacités de production inemployées, décelées grâce aux enquêtes entreprises récemment, mais aussi de la politique d'expansion des exportations.

Par ailleurs, pour le secteur public, on a tenu compte des différents engagements de l'Etat tant dans le secteur productif que social et infrastructurel.

Le montant global des investissements au cours du quinquennat 1973-77 s'élève à 26,3 milliards de dirhams en prix courants. Ce montant représente plus du double des investissements réalisés au cours du précédent quinquennat. Il représente un effort considérable pour le pays, mais il est conforme à l'objectif volontariste d'expansion.

La répartition des investissements entre le secteur public, semi-public et privé correspond à la nature des projets inclus dans le Plan et aux modalités de leur financement.

milliards de dirhams

	Investissements	Pourcentage
Secteur public	11,2	42,5
Autofinancement des entreprises et organismes publics	3,2	12,4
Fonds propres privés	5,5	20,7
Crédits bancaires	6,4	24,4
TOTAL	26,3	100

Le taux de croissance des investissements est de 18% par an en moyenne, ce qui correspond à environ le double du taux réalisé au cours du précédent quinquennat et donne un taux d'investissement en fin de période de 23% soit environ 4 points de plus que celui prévu dans le dernier quinquennat. Dans ce domaine également apparaît la volonté de passer à un stade nettement plus intensif mais la répartition des investissements entre les différents secteurs, démontre en comparaison avec le passé, les préoccupations sociales du Plan Quinquennal 1973-77 :

— c'est ainsi que les crédits publics réservés à l'enseignement, à la formation des cadres, aux équipements sanitaires, culturels et sportifs, ainsi qu'à l'habitat et aux équipements d'adduction d'eau se trouvent notablement augmentés ;

— les crédits publics réservés aux secteurs productifs sont révisés de manière à rentabiliser au maximum les immobilisations en place, et à promouvoir l'industrialisation du pays ;

— les crédits réservés à l'infrastructure de base et aux équipements administratifs sont limités au strict minimum indispensable au bon fonctionnement des services et à l'exécution des projets.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS
1973—1977

Millions DH

SECTEURS	Crédits Budgétaires	Autofinancement des établissements publics	Fonds propres Privés	Crédits Bancaires	Total
1) Agriculture	2.928	69	544	617	4.158
2) Industrie	1.797	2.375	1.849	3.756	9.777
3) Infrastructure	1.226	750	278	—	2.254
4) Enseignement et Formation des Cadres	1.637	—	—	—	1.637
5) Equipements sociaux et culturels	1.345	57	2.777	2.014	6.193
6) Administration générale	1.143	—	—	31	1.174
7) Développement régional	1.100	—	—	—	1.100
TOTAL GENERAL	11.176	3.251	5.448	6.418	26.293

STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS 1973—1977

en pourcentage

SECTEURS	Crédits Budgétaires	Autofinancement des établissements publics	Fonds propres Privés	Crédits Bancaires	Total
1) Agriculture	26,2	2,1	10,0	9,6	15,8
2) Industrie	16,1	73,0	33,9	58,5	37,2
3) Infrastructure	11,0	23,1	5,1	—	8,6
4) Enseignement et Formation des Cadres	14,6	—	—	—	6,2
5) Equipements sociaux et culturels	12,0	1,8	51,0	31,4	23,6
6) Administration générale	10,2	—	—	0,5	4,4
7) Développement régional	9,9	—	—	—	4,2
TOTAL GENERAL	100	100	100	100	100

STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET PAR AGENT

en pourcentage

SECTEURS	Crédits Budgétaires	Autofinancement des établissements publics	Fonds propres Privés	Crédits Bancaires	Total
1) Agriculture	11,1	0,3	2,1	2,3	15,8
2) Industrie	6,9	9,0	7,0	14,3	37,2
3) Infrastructure	4,7	2,9	1,0	—	8,6
4) Enseignement et Formation des Cadres	6,2	—	—	—	6,2
5) Equipements sociaux et culturels	5,1	0,2	10,6	7,7	23,6
6) Administration Générale	4,3	—	—	0,1	4,4
7) Développement régional	4,2	—	—	—	4,2
TOTAL GENERAL	42,5	12,4	20,7	24,4	100,0

CHAPITRE VII

LE FINANCEMENT DU PLAN

L'ampleur du programme quinquennal d'investissement nécessite une étude particulièrement serrée des moyens de financement qui seront mis à la disposition des différents agents économiques et des répercussions économiques et sociales des modalités de financement retenus.

Section A :

LE FINANCEMENT DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

En face de recettes provenant aussi bien de ressources intérieures qu'extérieures, l'Etat a des dépenses courantes de gestion telles que le paiement du personnel administratif, civil et militaire, et l'achat du matériel nécessaire à la marche de l'Administration et des dépenses d'équipement qui augmentent ses capacités productives. Ces deux catégories de dépenses ne sont, toutefois, pas indépendantes. Dans la mesure où l'Etat augmente ses capacités productives, il augmente par la même occasion ses dépenses de gestion. C'est pourquoi, il est préférable de préparer et d'exécuter les budgets des administrations d'une manière globale sur la base de projets ou de programmes intégrant aussi bien les dépenses d'équipement que celles de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement s'élèveront à 11,2 milliards de dirhams environ sur les cinq ans, soit plus de deux fois le montant prévu au cours du précédent quinquennat. La répartition annuelle de ces investissements telle qu'elle ressort des différents équilibres financiers est la suivante :

	Millions DH
1973	1.800
1974	2.000
1975	2.210
1976	2.450
1977	2.740
Total	**11.200**

Cette répartition ne concorde pas avec celle qui découle des propositions faites par les différents services et organismes techniques. Au lieu de procéder à une rectification qui serait arbitraire de ces propositions, il a été jugé préférable de laisser une certaine souplesse dans la ventilation des crédits et d'opérer les ajustements nécessaires à l'occasion des différentes lois de finances et ce d'autant plus qu'il y a toujours un décalage entre les investissements physiques réalisés et les paiements effectifs.

Cette procédure pourra tenir compte de l'état d'avancement des différents projets et des reports de crédits d'une année sur l'autre.

Le taux d'accroissement annuel des investissements publics (11%) est inférieur au taux retenu pour l'investissement total, mais cette anomalie tient au fait que la Loi de Finances 1973 a un montant anormalement élevé du fait de l'incorporation d'un ensemble de projets du Plan précédent qui ne verront leur achèvement qu'au cours de ce Plan. Si on fait abstraction de cette particularité, le taux de croissance des investissements publics devient du même ordre que celui de l'investissement total.

Le budget général d'équipement de l'Etat représentera environ 43% du total des investissements, ce qui, compte tenu du volume global des investissements démontre le rôle primordial que sera appelé à jouer le budget dans la politique économique et financière du pays, comme régulateur puissant des tensions qui pourraient apparaître en cours d'exécution du Plan.

. **Les Dépenses de fonctionnement** ont été considérées comme linéairement dépendantes de celles d'équipement et ont été projetées sur cette base.

Par contre, les **recettes fiscales** ont été déterminées à partir de l'évolution de la Production Intérieure Brute, sur la base de l'élasticité qui relie les deux variables.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

millions de DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Taux de croissance
-Charges de la dette publique	482	525	572	622	678	2.879	8,8
-Personnel	2.107	2.318	2.549	2.804	3.084	12.862	10,0
-Matériel	896	983	1.083	1.179	1.282	5.423	9,4
-Autres dépenses et dépenses imprévues(1)	473	517	561	625	695	2.871	10
Total...	3.958	4.343	4.765	5.230	5.739	24.035	9,6

1) *Voir loi de Finances 1973 pour le contenu de cette rubrique.*

La structure générale du budget de fonctionnement évoluera assez peu ; les dépenses de personnel gagneront deux points, du fait des recrutements indispensables de cadres en nombre suffisant pour assurer l'exécution des différents projets retenus dans le Plan.

La dette publique représentera un pourcentage identique des dépenses de fonctionnement en début et en fin du Plan. Elle a été calculée en ce qui concerne sa partie provenant de l'extérieur sur la base de prêts et d'aide extérieure de 900 millions de dirhams par an, en moyenne, la charge de la dette intérieure devant garder un niveau constant dans le total.

STRUCTURE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

%

	1973	1977
— Charge de la dette publique	12	12
— Personnel	53	55
— Matériel	23	23
— Autres dépenses et dépenses imprévues	12	10
TOTAL	100	100

Les ressources ordinaires sont celles qui proviennent essentiellement des divers impôts, puis des revenus du domaine public, des recettes des monopoles, de l'excédent des budgets annexes etc... La projection des ressources ordinaires dans leur structure actuelle s'étant avérée incohérente avec les orientations et la politique tracées plus haut, il a été décidé, tout en tenant compte des relations d'élasticité existantes entre les recettes fiscales et la Production Intérieure Brute, de se fixer comme objectif que le pourcentage de financement du budget de fonctionnement par les impôts indirects ne doit pas dépasser les 40%. Celui des impôts directs pourra augmenter, jusqu'à financer le quart des dépenses. Un tel objectif est conforme au souci d'assurer dans une mesure de plus en plus grande, le financement du Plan par les catégories sociales les plus riches.

Les droits de douane connaîtront une hausse modérée, légèrement supérieure à celle des importations du fait de la libéralisation progressive des importations dans le cadre des accords que le pays pourrait être amené à passer avec différents autres pays

RESSOURCES ORDINAIRES

millions de dirhams

	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Taux de croissance
Impôts directs	947	1.076	1.223	1.390	1.579	6.215	+13,2
Droits de douane	642	703	770	843	930	3.888	+ 9,7
Impôts indirects	1.654	1.825	2.012	2.224	2.460	10.175	+10,4
Enregistrement et timbre	281	323	374	429	495	1.902	+15,2
Autres recettes y compris les bénéfices de l'OCP	639	725	826	937	1.065	4.192	+13,6
Total...	4.163	4.652	5.205	5.823	6.529	26.372	+11,9

L'évolution globale des ressources ordinaires et la structure objectif qui en découle suppose naturellement un réaménagement du système fiscal en vue de l'adapter à la politique économique et sociale qui sera suivie.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RESSOURCES ORDINAIRES

en pourcentage

	1973	1977
— Impôts directs	23	25
— Droits de douane	15	15
— Impôts indirects	40	39
— Enregistrement et timbre	7	6
— Autres recettes	15	15
TOTAL	100	100

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

millions de DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Taux de croissance
— Ressources ordinaires	4.163	4.652	5.205	5.823	6.529	26.372	11,9
— Dépense de fonctionnement	3.958	4.343	4.765	5.230	5.739	24.035	9,7
— Solde courant	205	309	440	593	790	2.337	40,1
— Dépenses d'équipement	**1.800**	**2.000**	**2.210**	**2.450**	**2.740**	**11.200**	**11,1**
— Besoin de financement	1.595	1.691	1.770	1.857	1.950	8.863	5,2
— Emprunts extérieurs	585	652	722	801	896	3.656	11,3
— Emprunts intérieurs	374	417	464	517	575	2.347	11,4
— Moyens de trésorerie	636	622	584	539	479	2.860	6,9

Ainsi, il apparait que le budget de fonctionnement permettra de dégager une épargne croissante et qui atteindra un total de 2.337 Millions de DH au cours du quinquennat. Les dépenses d'équipement de l'Etat seront couvertes par :

— le solde courant qui se montera à 2337 et contribuera au financement à hauteur de 20,8% ;

— les emprunts extérieurs à court, moyen et long termes représenteront 32,6% du budget d'équipement ;

— les emprunts intérieurs financeront 21,0% mais le court terme représente à lui seul 12,3% ;

— les moyens de trésorerie financeront le reliquat soit 25,6% des dépenses d'équipement.

Section B :

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SEMI-PUBLICS ET PRIVES

Ces investissements s'élèvent à 15 milliards de DH et représentent environ 57% du total et couvrent des projets dont les promoteurs sont des entreprises ou organismes à caractère semi-public, et d'autres dont le promoteur est le secteur privé. Les différentes modalités de financement peuvent être :

— l'autofinancement

— l'apport propre du secteur privé ;

— le crédit bancaire.

A) L'autofinancement des entreprises publiques :

L'épargne brute dégagée par les entreprises publiques s'est montée au cours des dernières années à 500 Millions de DH par an environ. On escompte que le niveau annuel moyen sera de 600 Millions de DH au cours du Plan 1973-1977, un total de 3000 Millions de DH sera ainsi dégagé.

B) Appel aux crédits extérieurs :

Les crédits extérieurs destinés au financement des investissements d'entreprises privées ou publiques, qui ont pu être recensées au cours de l'analyse des projets s'élèvent à 1.250 Millions de DH.

Par ailleurs, les investissements extérieurs par apport direct de capitaux tels qu'ils ressortent de la Balance des Paiements s'élèvent à 300 millions de dirhams pour le quinquennat.

C) Crédit bancaire : Les institutions financières contribueront pour une part importante au financement de l'économie, en fournissant, notamment, des crédits à long et à moyen terme. Les organismes concernés sont la CNCA, le C I H et la BNDE.

CONCOURS DES INSTITUTIONS FINANCIERES

en millions de DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
CNCA	250	280	310	340	370	1.550
BNDE	170	180	190	200	210	950
CIH	180	190	200	210	220	1000
TOTAL	600	650	700	750	800	3.500

Avec un total de 3,5 milliards de dirhams, les institutions financières pourront financer 23% des besoins. Il y a lieu de noter que sont exclus de ce tableau les crédits à court terme de la CNCA, les concours consacrés par le CIH au financement des HBM qui sont en fait financés par l'Etat, les crédits à moyen terme réescomptables de la BNDE qui sont portés par le système bancaire ou mobilisé auprès de l'Institut d'émission et enfin les activités de la CDG pour éviter de comptabiliser doublement un même concours.

Banques Commerciales :

Bien qu'il soit certain qu'ils y participent, il est difficile de déterminer, compte tenu de l'unité des trésoreries, dans quelle mesure les crédits bancaires à court terme concourent au financement des investissements des entreprises privées. En revanche, les crédits à moyen terme, en particulier les crédits à moyen terme mobilisables, sont en principe accordés aux entreprises pour la réalisation d'une partie de leurs dépenses d'équipement' et c'est donc sur eux — le long terme étant pour sa part extrêmement faible — que l'on s'est fondé dans les développements qui suivent.

Le système bancaire marocain est loin de jouer à l'heure actuelle un rôle dynamique en matière de «transformation» des ressources à vue ou à court terme en crédits à moyen ou long terme. Les crédits de l'espèce accordés par les banques restent même sensiblement inférieurs — presque de moitié — à leurs dépôts à terme.

La mise en œuvre de réformes préconisées, par ailleurs, pourra amener les banques marocaines à être actives dans ce domaine ; il est indéniable que des ressources importantes de financement pourraient être dégagées. En effet, sur la base d'un accroissement annuel de 11% retenu en fonction de leur évolution dans le passé récent, les dépôts à terme entretenus sur les livres des banques commerciales atteindraient 920 millions de dirhams en 1977.

Dans la mesure où, par des mesures appropriées on conduirait les banques à mobiliser plus intensément leurs ressources à terme pour des concours à moyen terme les **moyens supplémentaires** à dégager seraient appréciables. Le maximum qu'elles pourraient atteindre serait de **600 millions de DH.**

Effort propre des entreprises :

L'effort propre des entreprises correspond d'une part aux apports de fonds effectués par leurs actionnaires sous forme notamment d'augmentations de capital, d'autre part à l'autofinancement qu'elles dégagent.

— Les augmentations de capital des sociétés existantes et les constitutions de sociétés nouvelles ont porté, de 1968 à 1971, sur des fonds s'élevant en moyenne à 275 millions de dirhams par an. Il semble que l'on puisse dans ces conditions, escompter pour la période 1973-77, une moyenne annuelle de 400 millions de dirhams. Les appels aux actionnaires assureraient ainsi pour tout le Plan Quinquennal, des ressources de l'ordre de **2.000 millions de dirhams.**

— Les entreprises privées recourent aussi à l'autofinancement. Il est cependant plus difficile d'évaluer même approximativement le montant de l'autofinancement proprement dit, c'est-à-dire les flux d'épargne brute que produisent les entreprises du fait de leur activité et qu'elles affectent au remplacement ou à l'accroissement de leurs actifs de production. Nous ne connaissons, en effet, ni le volume de leurs amortissements, ni celui de leurs réserves. A défaut de disposer de ces éléments, l'autofinancement des entreprises privées a été estimé de la manière suivante : les organismes de crédit spécialisé et les banques dans une moindre part exigent, comme on le sait, que les entreprises faisant appel à leurs concours contribuent elles-mêmes, par apport de fonds propres ou par affectation de profits, au financement de 35% au moins de leurs investissements.

Dans la mesure où les investissements globaux du secteur privé atteignent 10 milliards de dirhams environ, les capitaux propres doivent atteindre 3,5 M. Sachant que l'appel aux actionnaires permettrait déjà de mobiliser 2 milliards de dirhams, le recours de l'autofinancement serait de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams.

Le reste des capitaux sera constitué par l'épargne des ménages et l'autofinancement des petites entreprises familiales agricoles ou artisanales.

RECAPITULATIF GENERAL

milliards de dirhams

	Besoin de financement	Capacité de financement	Solde
Entreprises publiques - autofinancement	5,00	3,00	
Crédits extérieurs	—	1,25	
Apports de capitaux étrangers	—	0,30	
Institutions financières	—	3,50	
Banques Commerciales	—	0,62	
Effort propre des entreprises	10,00	—	
— Augmentation de capital	—	2,00	
— Autofinancement	—	1,50	
Total...	15,00	12,17	2,83

La différence entre les crédits ainsi recensés et les besoins provient, certes du fait que certains moyens n'ont pu être recensés, elle démontre cependant, la nécessité d'agir. Les actions devraient être orientées, pour l'essentiel, dans deux grandes directions :

— d'une part, entretenir un effort accru des entreprises pour financer elles-mêmes une plus large part de leurs dépenses d'équipement par appel à leurs actionnaires, émission d'emprunts obligataires et autofinancement. Le problème implique un développement énergique du marché financier pour lequel des mesures concrètes sont d'ailleurs proposées ;

— d'autre part, mise en place d'une politique plus dynamique des établissements de crédit qui doit concerner aussi bien les organismes spécialisés que les banques commerciales.

Section C :

EVOLUTION DES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

La connaissance aussi précise que possible de l'évolution de la masse monétaire revêt une importance capitale pour les autorités monétaires, elle permet de prévoir les tensions inflationnistes et de se préparer à y apporter les remèdes nécessaires, sans porter préjudice au développement économique dans son ensemble.

La masse monétaire a trois contreparties classiques : les Avoirs Extérieurs, les Créances sur le Trésor et les Crédits à l'Economie. Elles ont été estimées à partir des différentes données de la manière suivante :

— les avoirs extérieurs augmentent d'un montant égal au solde positif de la Balance des Paiements prévisionnelle projetée par ailleurs : leur taux de croissance est très rapide (27,2% par an) découle logiquement de la politique que l'on entend mener en matière d'exportation, de tourisme et d'émigration des travailleurs marocains à l'étranger ;

— les créances sur le Trésor croissent d'un montant annuel, égal à la somme des moyens de Trésorerie et des emprunts publics à court terme utilisés durant l'année. On obtient leur estimation à partir des travaux faits sur l'équilibre du budget général de l'Etat. Le taux de croissance est de 15% par an ;

— les crédits à l'économie augmenteront, en fonction de la production intérieure brute, au rythme de 10,5% par an en moyenne.

De manière plus générale, le total des contreparties de la masse monétaire évoluera au rythme de 15,6% par an en moyenne. C'est un rythme élevé mais conforme au taux d'accroissement de l'activité économique, de la monétarisation progressive de nos campagnes et de l'accès à l'économie de marché d'une part de plus en plus grande de la population vivant de l'agriculture traditionnelle.

L'influence de cet accroissement rapide de la masse monétaire sur l'évolution des prix est difficile à cerner étant donné la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu, cependant, si l'on se base sur l'hypothèse d'une constance dans le temps du rapport existant entre la Production Intérieure Brute et la masse monétaire en circulation, on peut estimer que le taux d'accroissement des **prix ne dépassera pas 5% par an,** en moyenne.

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

millions de dirhams

	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Avoirs extérieurs	1.301	1.459	1.747	2.215	2.894	3.822
Créances sur le Trésor	3.584	4.434	5.296	6.150	6.994	7.818
Crédits à l'économie	3.346	3.697	4.086	4.515	4.989	5.512
Total...	8.231	9.590	11.129	12.880	14.877	17.152

La structure prévisible de la masse monétaire sera caractérisée par un accroissement de la part des avoirs extérieurs, et une diminution de de la part des créances sur le Trésor, et des crédits à l'économie dont le taux de croissance annuel respectif est moindre que celui de la masse monétaire totale.

STRUCTURE DES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

	1973	1977
Avoirs extérieurs	15,2	22,3
Créances sur le Trésor	46,2	45,6
Crédits à l'économie	38,6	32,1
Total...	100,0	100,0

Section D :

LE MARCHE MONETAIRE ET LE MARCHE FINANCIER

Malgré les efforts entrepris, ni le système du crédit, ni le marché monétaire et financier ne jouent encore pleinement les rôles qu'ils devraient jouer dans le développement économique. Il faudra donc, au cours du Plan 1973-1977 chercher à augmenter l'investissement et la production par une exploitation rationnelle de tous les moyens monétaires disponibles.

1°) **Le crédit :** La sauvegarde des équilibres monétaires et l'affectation des ressources disponibles aux emplois les plus conformes à l'intérêt écono-

nique général, oblige les autorités à s'assurer une maîtrise du système bancaire et à perfectionner les instruments de régulation à leur disposition.

a) **Renforcement de la structure et marocanisation de l'appareil de distribution du crédit** : Les 18 banques commerciales existant au Maroc sont marquées par de fortes disparités. Il convient d'établir une parfaite coordination de leur activité afin d'utiliser de manière optimum les services qu'elles peuvent offrir.

Depuis l'indépendance, les pouvoirs publics se sont efforcés de promouvoir la marocanisation de ce secteur, mais l'évolution jusqu'ici s'est faite de manière assez lente.

En effet, sur les 18 établissements bancaires, 5 sont à capitaux en majorité marocaine, 6 comportent une participation nationale inférieure à 50%, et les autres sont à capitaux étrangers ou presque entièrement étrangers. De même si, plus de 95% des employés des établissements en cause sont de nationalité marocaine, la proportion correspondante est seulement de 70% pour les cadres et de 23% environ pour la catégorie «hors cadre».

Dans le cadre de la politique de marocanisation du secteur tertiaire et conformément au dahir du 2 Mars 1973 et au décret du 8 Mai 1973, de nouveaux progrès seront entrepris dans cette voie en ce qui concerne le capital, les instances de décision et le personnel dirigeant des établissements intéressés.

Le nombre des guichets permanents ouverts dans l'ensemble du Roaume s'est sensiblement accru au cours du Plan 1968-72, passant de 192 en 1967 à 291 fin 1972. Cependant on note encore, une trop grande concentration dans Casablanca.

La diffusion géographique de l'appareil bancaire déjà amorcée doit être poursuivie afin que le système bancaire puisse participer réellement au développement régional et stimuler la collecte de l'épargne.

REPARTITION DES DEPOTS EN 1972

en pourcentage

Casablanca	53
Rabat	11
Fes	4
Autres	32
	100

b) **Perfectionnement des instruments de régulation du crédit** : Des techniques de contrôle du crédit d'essence très différente ont été mises en application au cours du Plan Quinquennal 1968-72. C'est ainsi qu'au début 1969, une politique d'encadrement du crédit était lancée. Constam-

ment réadaptée à l'évolution de la conjoncture elle s'est révélée efficace et a permis un net rétablissement de la situation monétaire du pays particulièrement perceptible à partir du deuxième semestre de l'année 1971.

Néanmoins, la procédure de l'encadrement du crédit présente certains inconvénients qui s'accusent avec le temps. Elle limite la concurrence entre les banques au détriment des plus dynamiques, et elle pèse davantage sur les petites et moyennes entreprises que sur les grandes. Les affaires en voie de création en sont également pénalisées.

De ce fait, le 30 Juin 1972, l'encadrement a été remplacé par une politique plus souple fondée comme avant 1969, sur le contrôle de la liquidité des banques. Quelques améliorations à apporter au système actuel devraient être étudiées :

- calcul de la réserve monétaire sur les emplois des banques et non plus sur leurs dépôts ;
- Substitution de la technique de l'open market à celle du réescompte, utilisation de taux de réescompte variables.

Au demeurant, plus que le perfectionnement de l'arsenal des mesures d'ordre purement quantitatif et que l'instauration d'une régulation par les taux, la préoccupation essentielle du Plan est d'introduire une plus grande sélectivité dans l'octroi des crédits bancaires.

Pour cela certaines mesures pourraient être édictées telles que :

- La création de plafonds spéciaux de réescompte ou la possibilité de réescompte hors plafond pour certains crédits : effets de mobilisation des créances nées sur l'étranger...
- L'institution de taux de réescompte différentiels, etc...
- La réduction du taux de la réserve monétaire en faveur des banques qui consacreront une proportion déterminée de leur actif à l'octroi de certains crédits, comme les crédits à l'armement maritime, la construction de logements économiques...
- autorisation aux banques de remplacer une fraction de la réserve monétaire par certains emplois au profit de secteurs économique à encourager.

Des orientations de cet ordre ne pourraient être en tout état de cause arrêtées qu'en parfaite connaissance des besoins de crédit à satisfaire. A cette fin, il conviendrait de réunir beaucoup plus fréquemment qu'à l'heure actuelle les autorités chargée d'édicter la réglementation en la matière: Le Comité du Crédit et du Marché Financier devrait être réuni au moins une fois par trimestre.

c) **Développement du crédit à moyen terme** : Le volume des crédits à moyen terme consentis par les banques commerciales est très faible. Qui plus est, il est sensiblement inférieur au montant des dépôts à terme collectés par ces mêmes établissements.

Les possibilités de financement des investissements par les banques de dépôt doivent donc être accrues. Il conviendrait pour ce faire de promouvoir une politique de «transformation», c'est-à-dire d'encourager ces banques à non seulement porter le montant de leurs concours à moyen terme au moins au niveau de leurs dépôts à terme, mais encore d'orienter une partie de leurs dépôts à vue vers ce type de concours, et ce, dans la mesure de leurs possibilités, et en coordination avec les autorités monétaires et les institutions financières, et notamment la B.N.D.E.

Quelques mesures sont préconisées dans ce domaine :

— simplification et accélération des procédures de l'intervention de la BNDE et de la CDG dans le processus de réescompte.

— élargissement de sa durée de 5 à 7 ou 8 ans ;

— éligibilité d'un plus grand nombre de secteurs d'activité et de petites et moyennes entreprises au bénéfice du moyen terme réescomptable.

A ces divers points s'ajoute bien entendu le problème du coût qui soulève la question plus générale de la révision éventuelle du niveau et de la structure des taux d'intérêt au Maroc, question qui est en cours d'étude.

d) **Organismes financiers de crédit :**

— **Caisse Nationale de Crédit Agricole :** il apparaît souhaitable de réserver les ressources disponibles, dans toute la mesure du possible, au financement des petits et moyens agriculteurs. La modification des barèmes de prêts récemment intervenue à la CNCA va dans ce sens puisque l'augmentation des taux d'intérêt qu'ils comportent n'est pas générale, mais est modulée en fonction des revenus des agriculteurs et de la nature des investissements réalisés.

Dans ce même ordre d'idée, il convient de poursuivre et d'intensifier la collecte des dépôts à vue à laquelle la CNCA a commencé à se livrer depuis le 1er avril 1970.

La suppression des Sociétés de Crédit Agricole et de Prévoyance et la prise de leurs clientèles par la Caisse Nationale de Crédit Agricole augmenteront considérablement l'activité du crédit agricole durant le quinquennat.

— **Crédit Immobilier et Hôtelier** : En ce qui concerne le crédit hôtelier, des ressources supplémentaires devront être recherchées pour permettre le financement de l'important équipement hôtelier.

En ce qui concerne le crédit à la construction, les prêts du CIH ont été jusqu'à présent orientés pour leur grande partie vers les classes les plus aisées de la population. Certes cette situation ne résulte pas uniquement du système de financement. Il n'en reste pas moins que les normes de crédit gagneraient à être réaménagées pour mieux orienter les ressources disponibles vers la construction de véritables logements économiques.

— **Banque Nationale pour le Développement Economique :** La B.N.D.E. devra aligner son action sur les priorités du Plan, et privilégier les industries utilisatrices de main d'œuvre, celles orientées vers l'exportation, ou celles qui viendraient d'autres pays pour s'installer au Maroc et y bénéficier de certains avantages relatifs.

Le maintien de la ristourne d'intérêt consentie aux clients de la BNDE ou sa différenciation suivant une base sélective, doivent être étudiés. Il conviendra ce faisant de conserver présent à l'esprit que tant que le relèvement des taux de la BNDE n'aura pas été inséré dans une révision d'ensemble du loyer de l'argent, une distorsion potentielle existera dans la structure des taux d'intérêt au Maroc.

2°) **Le Marché Financier :** L'important effort d'investissement qui caractérise le Plan 1973-77 impose un recours accru au marché financier. L'objectif à poursuivre demeure donc plus que jamais le développement de ce marché. Il importe cependant de bien prendre conscience que la réussite des efforts dépendra pour une large part des mesures qui seront adoptées pour améliorer la collecte de l'épargne nationale et perfectionner le rôle des institutions qui collaborent à son placement dans l'intérêt de la collectivité nationale.

Le développement de l'épargne doit s'exercer parallèlement dans le sens d'une stimulation de l'épargne liquide ou à court terme et d'une orientation progressive des fonds ainsi dégagés vers des placements de plus longue durée.

a) **Stimulation de l'épargne liquide ou à court terme :** Compte tenu du montant très peu élevé du revenu par tête et de la forte propension à la consommation, la capacité d'épargne du pays est limitée en valeur absolue.

Il semble toutefois que le volume de l'épargne puisse, dans une certaine mesure, se développer ou, tout au moins, s'orienter différemment. En effet, l'épargne monétaire, subit à l'heure actuelle la concurrence d'autres formes de l'épargne (thésaurisation, achat de bijoux, de bétail, etc...) et de la spéculation.

— **Dépôts bancaires à terme :**

Tout en restant d'un montant encore modique par rapport aux dépôts à vue dont ils ne représentent guère que le sixième, les dépôts bancaires à terme se sont sensiblement accrus pendant le Plan 1968-72. Ils sont en effet passés de 254 millions de dirhams fin 1967 à 476 millions de dirhams à la fin de 1971, connaissant ainsi une augmentation moyenne de 22% par an.

Il est légitime de penser que l'épargne recueillie de cette façon devrait encore augmenter au fur et à mesure de l'extension du réseau des guichets bancaires, de la collecte des dépôts à terme par la CNCA et, surtout, de

l'adoption d'un certain nombre de mesures telles que l'augmentation de la rémunération servie, l'autorisation donnée aux banques de délivrer à leur clientèle des livrets d'épargne, etc...

— **Dépôts à la Caisse d'Epargne Nationale** : En quatre ans, de fin 1967 à fin 1971, les avoirs déposés à la Caisse d'Epargne Nationale ont progressé de 114% environ, c'est-à-dire beaucoup plus vite que le Revenu National.

De 1967 à 1971, le nombre des déposants augmenté de 52%, passant de 245.766 à 371.025. Ainsi la proportion du nombre de livrets par habitant, malgré l'accroissement de la population, est passée de 1 pour 44 habitants à la fin de 1969 à 1 pour 40 à la fin 1971. L'avoir moyen journalier des comptes reste cependant bas puisque, pour près des 2/3 des comptes il oscille entre 10 et 500 dirhams.

En plus de la poursuite des campagnes d'information et de publicité, certaines mesures à prendre devraient permettre d'accroître la collecte de l'épargne :

— relèvement du taux d'intérêt versé ;

— instauration d'une prime de fidélité.

— **Souscriptions aux bons du Trésor à 6 mois:** Depuis le mois de juillet 1970 où elles ont été individualisées, leur encours net est passé de 32,1 millions de dirhams à 41,2 millions de dirhams à la fin de 1971 et 52,4 millions à à la fin de 1972, enregistrant ainsi en l'espace de deux ans une augmentation de 63,2%.

Une publicité efficace, une augmentation de la rémunération jusqu'ici limitée à 3,5% et l'exonération fiscale dont ils bénéficient, devraient permettre d'accroître la diffusion de ces bons.

b) **Orientation vers des placements de plus longue durée :**

— **Les souscriptions de valeurs mobilières** : L'intéressement du grand public comme des souscripteurs institutionnels aux bons du Trésor à 5 ans et aux obligations à 15 ans devra être basée sur une série d'avantages à octroyer à ces types de placement :

— relèvement des taux d'intérêts ;

— Institution de titres à intérêt progressif, fonction de la durée de détention dans la limite d'un maximum ;

— parfaite négociabilité en bourse avec intervention si nécessaire d'organismes publics (CDG, SNI) pour soutenir les cours ;

— institution de nouveaux types d'obligation (pour le secteur privé) :
  . obligations reconvertibles en actions,
  . obligations participantes.

— **Contrats d'assurance-vie** : Parmi les différentes catégories d'assurance; seule l'assurance sur la vie correspond à une épargne véritable de la part des souscripteurs. Dans la perspective d'un renforcement des ressources du marché financier, il est d'autant plus important d'en encourager le développement que les provisions accumulées par les compagnies pour garantir les risques assurés sont investies en placements à long terme.

Entre 1967 et 1971 les primes encaissées en matière d'assurance-vie sont passées de 21,9 à 36 millions de dirhams, soit une augmentation de 66% qui s'explique par l'effort de prospection entrepris par certaines compagnies auprès de la population marocaine réputée jusqu'alors réfractaire à ce type d'assurance.

Un certain nombre de mesures devraient être prises au cours du Plan pour encourager cette tendance :

— diversification des contrats ;

— conclusion des contrats avec une clause de participation aux bénéfices, une formule de révalorisation pour prémunir les assurés contre une trop grande dépréciation monétaire ;

— extension aux assurances sur la vie de l'exonération de la taxe de 2% sur les assurances dont bénéficient déjà les assurances contre les accidents du travail ;

— admission, à hauteur d'un certain montant, des primes afférentes à des contrats individuels d'assurance sur la vie en déduction du revenu imposable à la Contribution Complémentaire sur le Revenu des Personnes Physiques.

Sur le plan de l'information enfin, il appartient à la profession d'entreprendre une campagne de propagande pour mettre en valeur les avantages de l'assurance-vie tant au niveau individuel qu'au niveau de la collectivité nationale.

c) **Amélioration du fonctionnement des institutions :**

— **Amélioration de la Bourse de Casablanca** : Bien que la création d'une véritable bourse des valeurs ne date que de 1967, des résultats assez encourageants ont déjà été enregistrés. Ainsi en cinq ans, la valeur des titres négociés, à la bourse de Casablanca a pratiquement quintuplé, passant de moins de 21 millions de dirhams en 1967 à près de 100 millions de dirhams en 1972.

Le nombre de titres traités, tout en ayant lui-même connu une progression appréciable, a cependant augmenté à un rythme sensiblement moins rapide : +140% seulement.

L'activité du marché boursier reste encore, en valeur absolue, à des niveaux très bas. Le problème du développement et de l'animation du marché boursier de Casablanca constitue donc, dans la perspective d'un renforcement sensible des ressources à attendre du marché financier, un objectif majeur du Plan Quinquennal 1973-1977.

Les mesures à prendre sont de plusieurs ordres.

• Des mesures techniques ou règlementaires .

Ces mesures viseront à compléter celles déjà prises au cours du Plan 1968-72 :

— information des actionnaires. Le Dahir du 25 juillet 1970, fait obligation aux sociétés d'une certaine importance de publier leur bilan.

Cette obligation devra être étendue et généralisée progressivement à toutes les sociétés marocaines ou non, cotées ou susceptibles d'entrer à la cote ;

— élargissement des moyens matériels; mis à la dispoition de la bourse afin d'accroître l'efficacité et la rapidité des services rendus.

— l'augmentation des taux de courtage perçus par les intermédiaires sur les cessions directes et dont la moitié revient à la bourse sous forme de droits d'enregistrement devrait être de nature à remédier à cette situation ;

— poursuite de l'assainissement de la cote par la radiation de certaines affaires mal gérées ou qui n'y ont plus leur place, pour protéger les épargnants ;

— l'institution d'un Office de compensation des valeurs mobilières et des titres en compte courant pour alléger les tâches matérielles des banques ;

— les opérations de la bourse des valeurs, sont limitées à l'heure actuelle, à Casablanca, aux transactions au comptant. Cette restriction raisonnable tant que le montant des opérations n'est pas élevé, ne se justifie plus avec le développement attendu du chiffre d'affaires ;

• Action sur l'offre de papier :

Le marché de Casablanca souffre essentiellement d'une alimentation insuffisante en titres à la vente. Ainsi de mai 1969 à février 1972, il n'y a eu aucune introduction à la bourse. La relance de la bourse doit être recherchée avant toute chose dans l'apport de titres nouveaux.

— introduction en bourse de toutes les grandes affaires commerciales et industrielles ainsi que des principales banques et compagnies d'assurances ;

— encouragement aux non-résidents à céder, en faveur de ressortissants marocains, les actions de sociétés nationales qu'ils détiennent soit au Maroc, soit à l'étranger ;

Parmi les moyens à promouvoir, il y aura lieu de mettre l'accent sur:

— une révision des conditions d'octroi des crédits bancaires tant à court qu'à moyen terme. Il y a encore beaucoup trop d'affaires familiales ou de groupes qui financent leur équipement avec des crédits à court ou à moyen terme inappropriés. Un renforcement des capitaux investis doit donc être exigé, au moyen éventuellement du respect obligatoire d'un certain nombre de ratios tels que le rapport des fonds propres (ou actif net) au total des dettes de l'entreprise, le rapport de l'actif net aux immobilisations et enfin le rapport du chiffre d'affaire au fonds de roulement net.

— une marocanisation des affaires détenues par les étrangers toutes les fois que la chose s'avère possible, par augmentation du capital plutôt que par rachat pur et simple d'actions ;

— un assouplissement du contrôle des changes. La transférabilité du produit de la vente en bourse à Casablanca d'actions détenues au Maroc ou à l'étranger par des non résidents devra donner lieu à une étude dans le cadre de la libéralisation des conditions de disposition des sommes inscrites en «compte capital».

— **Renforcement des compagnies d'assurance** : Les compagnies d'assurances sont d'importantes pourvoyeuses de fonds du marché financier, notamment par leurs branches « vie ». Aussi est-il essentiel d'en améliorer, par tous les moyens possibles, la gestion et, par voie de conséquence, la rentabilité.

• Poursuite de la marocanisation du secteur d'activité en cause.

A l'heure actuelle, sur les 35 sociétés d'assurance exerçant leur activité dans notre pays 15 seulement sont de statut juridique marocain. Parmi ces 15 compagnies, 4 sont à capitaux en majorité marocains, 4 autres comportent une participation nationale importante mais inférieure à 50% et 7 sont à capitaux étrangers ou presque entièrement étrangers.

En ce qui concerne le personnel, 93% des employés des sociétés d'assurance sont de nationalité marocaine, mais la proportion correspondante tombe à 65% pour les cadres et à 36% pour la catégorie «hors cadre».

• Continuation de l'assainissement du marché des assurances.

La situation financière des entreprises d'assurance est obérée par le déficit chronique de la branche «automobile». Les Pouvoirs Publics s'attacheront à faire aboutir en priorité les divers projets qui sont d'ores et déjà en cours d'études et qui visent principalement :

— le relèvement des tarifs ;

— le développement de la prévention routière et de la répression des infractions au Code de la Route ;

— l'harmonisation des indemnités alloués en cas de sinistre. Un barème fixant les bases d'indemnisation est actuellement en préparation à cet effet.

* Refonte de la législation sur les assurances :

Le but à poursuivre en la matière est de pallier les imperfections et les lacunes des textes en vigueur, notamment à propos :

— du contrôle de l'Etat. Les organismes de prévoyance devront être assujettis au contrôle du Ministère des Finances auquel ils échappent actuellement ;

— de la règlementation des contrats d'assurance pour chaque branche spécifique ;

— de l'organisation du marché des assurances : statut des entreprises autorisées à pratiquer l'assurance, statut des intermédiaires et textes relatifs à l'organisation professionnelle ;

— de la réforme des statuts du Fonds de Garantie Automobile qui ne répondent plus aux nécessités actuelles.

— **Révision du Rôle de la Caisse de Dépôts et de Gestion** :

La Caisse de Dépôts et de Gestion dispose de moyens financiers très importants qui proviennent à concurrence de 50% environ des dépôts qu'effectue auprès d'elle la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, de 30% environ de ceux de la Caisse d'Epargne Nationale et, pour le solde, essentiellement du Fonds de Pensions. Ces ressources, ne sont utilisées qu'à hauteur de 47% environ en emplois à long terme. Compte tenu de la stabilité des fonds qui lui sont confiés, la CDG, doit pouvoir contribuer davantage au financement des investissements nécessaires au développement du pays.

Il est nécessaire qu'au cours du Plan,le rôle de la CDG et son domaine d'intervention soient redéfinis en vue d'une adaptation totale de cet organisme aux besoins de l'Economie Nationale.

— **Réforme du cadre d'activité des sociétés d'investissement** :

En promulgant le 22 octobre 1966 la loi fixant le statut des sociétés d'investissement et prévoyant la création de la SNI, les Pouvoirs Publics poursuivaient, là encore, le dessein de développer le marché financier afin de faciliter le financement des entreprises marocaines et de permettre ainsi un accroissement des investissements productifs.

Le bilan que l'on peut dresser, six ans après, de l'action alors engagée à être apprécié de façon nuancée.

Hormis la SNI dont la constitution était expressément prévue, aucune société privée d'investissement «fermée» n'a été depuis lors fondée pour bénéficier du nouveau régime juridique mis en place, bien qu'il existe un besoin indéniable à satisfaire à cet égard.

Il convient donc de promouvoir au cours des années à venir la création de plusieurs sociétés à capitaux ouverts, ce qui ne peut être que bénéfique pour la relance de la bourse.

La Société Nationale d'Investissement a pris en revanche un départ plutôt satisfaisant. Le portefeuille de valeurs mobilières qu'elle gère a évolué très vite.

Par ailleurs, son capital est passé dans le même temps de 10 à 50 puis à 100 Millions de DH et la dernière augmentation à laquelle il a donné lieu en 1972 a même été l'occasion pour l'Etat de faire abandon de son droit préférentiel de souscription au profit du secteur privé.

Cependant il convient de redéfinir avec précision le rôle exact de la SNI sur lequel son statut reste assez ambigu, puisqu'ils en fait à la fois:

— **Une Société d'investissement classique** , de type fermé, ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, mais qui bénéficie en vertu de son caractère public, de certains privilèges par rapport au droit commun des sociétés de même nature.

— **Un Organisme d'intervention sur le Plan industriel** puisque par exception encore au régime général, il ne lui est pas interdit «d'exploiter ou de participer à l'exploitation de toutes sociétés ou entreprises privées».

Ces deux fonctions peuvent être contradictoires, car la recherche de la rentabilité financière dans la courte période, qui est le propre d'une société d'investissement est incompatible avec les risques que doit prendre un organisme chargé d'intervenir dans le secteur industriel.

La création, en cours, de l'Office de Développement Industriel,pourrait fournir l'occasion de décharger la SNI d'attributions qu'elle ne saurait remplir sans conflit avec sa vocation profonde.

CONCLUSION :

Au terme de l'analyse à laquelle il vient d'être procédé, il ressort que le développement du marché financier au cours du Plan ne s'obtiendra pas sans l'effort conjugué de toutes les parties concernées :

— l'épargne nationale, bien sûr, qui doit se détourner des activités immobilières spéculatives pour s'orienter vers les activités industrielles productives ;

— les entreprises auxquelles il incombe de mettre une partie de leurs titres sur le marché et d'assurer à la fois l'efficacité de leur gestion et la qualité de leurs résultats ;

— les institutions financières dont on attend qu'elles jouent exactement le rôle qui leur est imparti ;

— l'Etat, enfin, auquel il appartient de donner, par des mesures appropriées, l'impulsion nécessaire.

Mais l'enjeu, qui tend à faire du marché financier un outil indispensable de notre développement, revêt une importance primordiale, non seulement parce que la croissance de l'économie nationale nécessite, comme on l'a vu, un volume élevé d'investissements mais encore parce que la contribution du marché financier au financement de ces investissements dépasse, par sa signification, son importance réelle. Dans l'optique libérale qui préside à nos options économiques, l'affectation des ressources par la voie des mécanismes du marché apparaît en effet, chaque fois qu'elle s'avère possible, préférable aux orientations administratives.

CHAPITRE VIII

LE COMMERCE EXTERIEUR

Compte tenu des orientations en matière d'échanges extérieurs exposées plus haut, et des dispositions qui seront prises pour encourager nos exportations et libérer progressivement nos importations, on est fondé de s'attendre à un essor sensible de notre commerce extérieur.

Section A :

LA BALANCE COMMERCIALE

1°) **Les Exportations** : Le taux de croissance global arrêté pour nos exportations sera de 10% environ, soit près du double du taux enregistré durant la période précédente. Un tel taux est conforme aux prévisions de croissance de la production.

La méthode suivie pour l'établissement des objectifs a consisté à étudier les différents programmes de production pour déceler les possibilités d'accroître les exportations aussi bien dans les secteurs primaire que secondaire. L'objectif arrêté, en dernier lieu, traduit la volonté du pays de se doter en unités industrielles dont la vocation est essentiellement exportatrice aux fins de tirer le maximum de profit du commerce extérieur, pour le développement économique général.

A) **Les produits primaires** : L'objectif principal retenu est de sortir le secteur maraîcher et celui des primeurs de la stagnation persistante constatée durant ces dernières années ; pour ce faire, un programme particulièrement important a été préparé par l'OCE et sera mis en application au cours du quinquennat. La réalisation d'un tel programme nécessite, toutefois, que certaines mesures soient prises, en vue :

— de diriger la production de telle sorte qu'elle réponde aux exigences du marché extérieur ;

— de développer et de coordonner le conditionnement et le transport maritime de manière que les produits puissent parvenir au consommateur dans les meilleures conditions ;

— d'intensifier le rôle de la recherche et de la promotion de nouvelles cultures, que ce soit par de nouvelles techniques de cultures traditionnelles ou par la recherche et le développement de nouveaux produits (fraises, asperges etc...).

Le taux de croissance des exportations de ce secteur sera de 4,7% par an, en moyenne.

B) **Les produits secondaires** : Les exportations de ce secteur connaîtront une augmentation importante, de l'ordre de 13% par an, en moyenne .

a) En dépit des faibles progrès, en matière d'exportations de **phosphates** durant le précédent quinquennat, les prévisions sont très optimistes pour l'avenir, compte tenu d'une évolution très favorable de la conjoncture et des prix. Ainsi, les ventes extérieures de phosphates atteindront 23 millions de tonnes en 1977.

Par ailleurs, les **autres minerais** rapporteraient plus de 300 Millions DH à la fin de la période quinquennale. (1)

b) **Les produits manufacturés** : La part des exportations de produits manufacturés passera à 32% en 1977 contre 20% en 1973. Cette hausse s'explique d'une part, par le développement très rapide que connaîtront certaines branches industrielles au cours du Plan (chaussures en cuir, matériel de transport, matériaux de construction, cuir...) et d'autre part, par le renforcement de la croissance de certaines autres branches (bonneterie et confection, textiles, papiers et cartons, chimie...).

Ces exportations rapporteraient environ 1.360 Millions DH en 1977 contre 830 millions de DH seulement en 1973 .

Les branches «Textiles» et «Bonneterie, confection» rapporteront à elles seules près de 450 millions de DH soit 33% des exportations en produits manufacturés ; les exportations de tapis et de produits artisanaux connaîtront également un essor important .

La sous-traitance automobile et camion connaîtra un épanouissement très notable puisque, avec un taux de 25% par an, elle procurera au Maroc un montant en devises équivalent à 56 Millions DH en 1977..

Cette croissance très rapide concernera aussi les branches suivantes: le cuir (8,5% par an) ; les matériaux de construction (50% par an) ; les produits sidérurgiques et métaux non ferreux (27% par an).

L'industrie de la chimie et de la parachimie ainsi que celle des papiers et cartons continueront à se développer à des taux assez élevés soit respectivement 11,9%, 11,9% et 12,8% par an.

Par ailleurs, certaines branches n'arriveront pas à suivre ce rythme ; il s'agit essentiellement de la branche viandes, conserves et froid qui, malgré les efforts à consacrer aux conserves de poisson, n'augmentera ses exportations qu'à raison de 3,5% par an aboutissant à un niveau de 311 Millions DH en 1977. D'autres branches : «sucre, thé, confiserie, chocolat, bois et ameublement connaîtront une croissance de leurs exportations plus faible .

---

(1) *Les valeurs sont données en prix 1969*

LES EXPORTATIONS 1973—1977

Millions de DH 1969

BRANCHES D'ACTIVITES	EXPORTATIONS				
	en Valeur		Taux de croissance %	Structure %	
	1973	1977		1973	1977
1.1 Céréales, légumineuses, condiments	163	207	6,1	17,2	18,2
1.2 Cultures industrielles, oléagineux, tabac, plantes médicinales.	6	7	3,9	0,6	0,6
1.3 Cultures maraichères, piment, épices, plantes spontanées	234	273	3,9	24,8	24,1
1.4 Agrumes, fruits, divers, raisins	506	612	4,9	53,6	53,9
Total produits agricoles	909	1.099	4,9	96,2	96,8
1.5 Produits animaux	—	—	—		
1.6 Produits de la forêt	34	34	—	3,6	3,0
1.7 Produits de la pêche	2	2	—	0,2	0,2
I) Total activités primaires	**945**	**1.135**	**4,7**	**100,0**	**100,0**
2. Sucre, confiserie, thé, chocolat	8	9	3,0	0,4	0,3
3. Viande, conserves et froid	271	311	3,5	15,5	11,0
4. Corps gras et produits laitiers	52	71	8,2	3,0	2,5
5. Grains et farines	3	11	38,0	0,2	0,4
6. Boissons et tabac	41	38	—	2,3	1,3
7. Energie et eau	—	—	—	—	—
8. Phosphates	725	1.169	12,7	41,5	41,2
9. Minerais	194	309	12,3	11,1	10,9
10. Matériaux de construction céramiques et verre	8	41	50,0	0,4	1,4
11. Bâtiment	—	—	—	—	—
12. Travaux Publics	—	—	—	—	—

LES EXPORTATIONS 1973—1977 (suite)

Millions de DH 1969

BRANCHES D'ACTIVITES	EXPORTATIONS				
	en Valeur		Taux de croissance %	Structure %	
	1973	1977		1973	1977
13. Produits siderurgiques, et métaux non ferreux	10	26	27,0	0,6	0,9
14. Métaux biens intermediaires et d'équipement	—	30	—	—	1,1
15. Matériel de transport	23	56	25,0	1,3	2,0
16. Métaux, biens de consommation	10	17	14,2	0,6	0,6
17. Textiles	104	189	16,4	5,9	6,7
18. Bonneterie et confection	91	255	29,4	5,2	9,0
19. Cuir	13	18	8,5	0,8	0,6
20. Chaussures en cuir	2	3	10,0	0,1	0,1
21. Chimie	97	152	11,9	5,6	5,4
22. Parachimie et pharmacie	15	23	11,9	0,9	0,8
23. Caoutchouc — amiante	2	3	8,4	0,1	0,1
24. Papier — Carton	41	66	12,8	2,3	2,3
25. Bois — ameublement et divers	38	41	2,0	2,2	1,4
II) Total activités secondaires	**1.748**	**2.838**	**12,9**	**100,0**	**100,0**
26. Transports courants	—	—	—	—	—
26. Transports de touristes	75	93	5,7	38,1	37,8
27. Services courants	—	—	—	—	—
27. Services touristes	122	153	5,7	61,9	62,2
28. Loyer	—	—	—	—	—
29. Commerces	—	—	—	—	—
III) Total activités tertiaires	**197**	**246**	**5,7**	**100,0**	**100,0**
Total Général	**2.891**	**4.219**	**10,0**	—	—

2°) **Les Importations** : En fonction des demandes de chaque sous-branche, pour assurer l'équilibre des ressources et des emplois de biens et services, des prévisions d'importation ont été établies ; ces dernières tiennent compte aussi des tendances actuellement connues de l'économie.

Partant d'un niveau de 3.821 Millions DH en 1973, les importations atteindront fort probablement environ 5.200 millions de DH en 1977 soit un taux annuel moyen de croissance de 8,0%.

Si le taux de croissance est largement supérieur à celui de la période 1969-1973, la structure des importations, quant à elle, subira peu de changement entre les deux périodes. Un léger accroissement de l'importance relative des rubriques «matériel de transport» et «produits sidérurgiques» se produira. Par ailleurs, les branches «sucre, thé, chocolat et confiserie» ainsi que celle des produits agricoles marqueront une baisse relative.

A) **Les produits primaires** : La baisse du rythme des importations des céréales pendant la période quinquennale aura pour effet une certaine diminution de l'importance relative des importations des produits primaires. Ces dernières s'accroitront à raison de 6,4% annuellement.

B) **Les produits secondaires** : Le développement économique et notamment industriel escompté par le Maroc au cours de l'actuel Plan exigera évidemment l'importation de demi-produits et biens d'équipement dont la production locale n'est pas encore disponible ou suffisante.

a) C'est pour cette raison que le rythme d'accroissement des importations des produits manufacturés sera accentué au cours des cinq années à venir ; le montant des importations correspondant aux besoins d'équipement du pays en :

— Produits sidérurgiques ;

— Métaux, biens intermédiaires et d'équipement ;

— Matériel de transport ;

— Industrie chimique; représentera plus de 52% des importations totales en 1977.

b) Par ailleurs, le besoin des raffineries nationales en pétrole brut explique en grande partie l'importance du secteur «Energie», 378 Millions DH en 1977, soit un taux de 14,8% par an.

c) Malgré le développement d'industries locales pour la production de biens de consommation, l'importation de ceux-ci sera encore assez importante du fait notamment de l'esprit de libéralisation qui caractérise de plus en plus notre commerce extérieur: passant de 138 Millions DH en 1973 à 186 MillionsDH en 1977, soit un taux de près de 8% par an en moyenne.

d) Les importations correspondant aux rubriques «Papiers et carton» et «Bois, ameublement» augmenteront à un rythme inférieur au taux moyen , soit respectivement 6,4% et 6,2% entre 1973 et 1977.

La poursuite de l'objectif de la réduction du déficit en sucre réduira sensiblement les importations en «sucre, thé, chocolat et confiserie».

e) Pour les autres rubriques, on peut distinguer deux groupes :

— le premier constitué par les rubriques «viandes, conserves et froid», et «chaussures en cuir» sera caractérisé par un taux élevé (plus de 10% par an) ;

— le second qui comprend les rubriques restantes sera, quant à lui, marqué par des taux de croissance très faibles.

LES IMPORTATIONS 1973 - 1977

Millions de DH 196

BRANCHES D'ACTIVITES	IMPORTATIONS				
	en Valeur		Taux de croissance %	Structure %	
	1973	1977		1973	1977
1.1- Céréales, légumineuses, condiments	274	—	—	45,8	—
1.2- Cultures industrielles, oléagineux, tabac, plantes médicinales	59	—	—	9,9	—
1.3- Cultures maraichères, piment, épices, plantes spontanées	22	—	—	3,7	—
1.4- Agrumes,fruits, divers, raisins	191	—	—	31,9	—
Total : produits agricoles	546	—	—	91,3	—
1.5- Produits animaux	8	—	—	1,3	
1.6- Produits de la forêt	44	—	—	7,4	
1.7- Produits de la pêche	—	—	—	—	
I) Total activités primaires	598	766	6,4	100,0	
2- Sucre, confiserie, thé, chocolat	112	119	1,7	3,7	2,9
3- Viande, conserves et froid	6	9	10,8	0,2	0,2
4- Corps gras et produits laitiers	141	192	8,0	4,7	4,6
5- Grains et farines	18	23	6,3	0,6	0,6
6- Boissons et tabac	22	28	6,2	0,7	0,7
7- Energie et eau	218	378	14,8	7,2	9,0
8- Phosphates	—	—	—	—	—
9- Minerais	17	20	4,1	0,6	0,5